



Conseil municipal

Séance du 10 novembre 2022 à 18h00

Procès-verbal

M. le Maire

Avant d'entamer l'ordre du jour et l'appel, je vous signale que l'on est passé des bouteilles plastiques à des gourdes qui vous sont attribuées. C'est offert et c'est de l'eau municipale.

Nous allons débiter cette séance de conseil municipal par la désignation d'un secrétaire de séance. Je propose Mme Monique Labattut qui va procéder à l'appel.

PROCES-VERBAL

M. le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 10 novembre 2022.

Adopté à l'unanimité

N°1 — FINANCES

Budget principal : attribution de subventions aux associations

Madame Loubet-Latour, conseillère municipale déléguée, expose :

Par délibérations du 8 avril et du 23 septembre 2022, le conseil municipal a approuvé l'attribution des subventions 2022 aux associations et partenaires locaux. Des subventions complémentaires doivent être versées.

➤ HEMEN

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 000€, pour la réalisation de ses différents projets : forum de l'emploi permanent numérique, actions pour favoriser l'accès au logement des personnes vulnérables et collaboration avec les entreprises sur le plan climat.

➤ Association KABALEKIN

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 500€, pour l'organisation du Comice agricole des fêtes d'Urrugne.

Les crédits budgétaires sont prévus au budget primitif 2022.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le versement de ces subventions,
- D'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué à signer, en tant que de besoin, les conventions afférentes à leur versement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale et ressources humaines » du 2 novembre 2022,
- Vote les subventions complémentaires 2022 proposées aux associations et organismes désignés ci-avant,
- Autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer, en tant que de besoin, les conventions afférentes à leur versement.

Subvention HEMEN

Adopté à l'unanimité

Subvention Association KABALEKIN

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Lafitte

Nous allons voter ces deux subventions mais à l'occasion de cette délibération en lien avec le soutien qu'apporte la municipalité aux associations et partenaires locaux nous souhaitons vous soumettre une interpellation de l'une d'entre elles par courrier dont nous avons été destinataires ainsi que vos services semble-t-il. Voici le courrier : « Bonsoir, je voulais vous informer que la municipalité ne souhaite plus mettre les tennis couverts à disposition des associations le dimanche. C'est très regrettable à la fois pour les familles luziennes et pour les associations. Au-delà de l'aspect économique non négligeable pour les familles mais aussi pour les associations, c'est un temps de partage, de dialogue. J'ai écrit dans ce sens à la municipalité et je souhaitais vous en informer. Amicalement Mme Elduayen. » Pour faire bref, le support en terme de subvention pour les associations de la part de la mairie est très appréciable mais il l'est tout autant en termes de soutien logistique. Deux petites questions par rapport à ça. Pouvez-vous nous expliquer ce qui justifie votre refus de mise à disposition des tennis couverts le dimanche aux associations ? Seconde question : quelle solution de remplacement pensez-vous leur proposer de manière à ce que ces animations puissent se dérouler dans un lieu sécurisé, suffisamment vaste, abrité des intempéries et doté d'un parking attenant ?

M. Badiola

On a répondu à ce mail. Depuis qu'il y a eu le covid cette salle a été utilisée pour la vaccination pendant presque 2 ans. Il n'y a pas eu de vide-greniers pendant cette période. On avait commencé à les faire en fin de période « covid » vers le port de la Nivelle, en amont après les boulistes et les jeux des enfants. Ceux qui ont fait leur vide-grenier là-bas étaient très satisfaits même s'il y a le problème des intempéries. Nous avons décidé de ne plus mettre les vide-greniers à SPK pour plusieurs raisons notamment du fait d'un avis défavorable du SDIS par rapport à l'organisation d'événements qui rassemblent autant de personnes dans une salle comme celle-ci. Il faudrait mettre des murs qui iraient presque jusqu'en haut, séparer, cloisonner ce qui coûterait très cher. D'autre part nous avons fait une lettre à toutes les associations pour délocaliser les vide-greniers qui auraient dû avoir lieu au tennis couvert, au niveau du gymnase Urdazuri qui a la même superficie avec un parking qui est bien plus grand et avec moins d'inconvénients le dimanche pour se garer soit les mêmes avantages que SPK en centre-ville. Peut-être que ça attirera beaucoup plus de monde que d'aller jusqu'à SPK parce que les gens pourront aller en ville se promener et aller au vide-greniers du gymnase Urdazuri. On garde également la possibilité de positionner les vide-greniers sur les bords de la Nivelle le même jour. On pourra avoir les deux solutions donc au dernier moment ils pourront se replier éventuellement dans le gymnase Urdazuri. On a répondu à cette dame, on ne supprime pas la possibilité de faire des vide-greniers à Saint-Jean-de-Luz. C'est la seule ville qui fait des vide-greniers de cette dimension là ; en tout cas dans une salle couverte. Je n'en connais pas d'autres. C'est très bien, c'est acté, ça fait partie des avantages de Saint-Jean-de-Luz ; c'est parfait. On continue comme ça mais on délocalise simplement l'endroit.

N°2 – FINANCES

Budget principal : ajustement d'autorisation de programme et modification de la répartition des crédits de paiement

M. Etcheverry, adjoint, expose :

L'article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales autorise la gestion pluriannuelle des investissements par la mise en œuvre de la procédure des autorisations de programme (AP) et de leurs crédits de paiement (CP).

Ces autorisations de programme concernent les opérations d'investissements de la Commune nécessitant de mobiliser des crédits sur plusieurs exercices comptables.

Suite à la passation des marchés de travaux, il est désormais nécessaire de revaloriser l'AP n° 43 « Réhabilitation de la maison Maria Dolores en local de Police Municipale » de + 1,1 M€ et de modifier la ventilation prévisionnelle des crédits de paiement notamment pour payer la phase « ACT » de la maîtrise d'œuvre (Assistance à la passation des contrats).

Ces ajustements sont détaillés dans le tableau (annexe) joint à la présente délibération.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'ajustement de l'autorisation de programme telle qu'indiquée ci-dessus et d'ajuster la répartition des crédits de paiement conformément au tableau (annexe).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, Administration générale, Ressources humaines* » du 2 novembre 2022,
- Approuve l'ajustement de l'autorisation de programme telle qu'indiquée ci-dessus et d'ajuste la répartition des crédits de paiement conformément au tableau (annexe).

Adopté à 25 voix

3 contre (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian)

3 abstentions (M. Lafitte, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

Commentaires

M. De Lara

Nous avons déjà délibéré sur un ajustement des crédits de paiement sur cette autorisation de programme. Nous étions le 10 juin 2022 réunis dans cette salle pour justement procéder à cette nouvelle répartition des crédits de paiement. Le même jour vous signez une décision du maire pour réajuster par un avenant définitif les honoraires de la maîtrise d'œuvre qui étaient fixés à 8,27 % du montant total prévisionnel des travaux, soit 62 479,85€. En faisant une règle de trois on voit bien qu'on passe d'une AP (autorisation de programme) qui était à 413 500 - si je sais faire les règles de 3 - à 755 500 euros de travaux puisque 8,27% de 755 000 amène aux 62 000 qui étaient dans l'avenant définitif. Ce soir, après ouverture des plis, on est à plus de 1,1 million sur cette opération. Ce qui veut dire qu'entre l'AP et aujourd'hui avec cette nouvelle ligne que vous nous proposez on passe à 376%. On multiplie par 3,76.

M. Etcheverry

Non.

M. De Lara

De 413 500 à 1 554 000 : c'est 376%.

M. Etcheverry

Oui mais l'AP jusqu'à aujourd'hui n'intégrait que l'acquisition foncière de la villa.

M. le Maire

Il n'y avait pas le montant des travaux.

M. Etcheverry

Donc ce soir, après consultation des entreprises et le montant connu des travaux, on intègre ces montants-là dans l'AP.

M. De Lara

C'est malheureusement ce que je craignais. Ce qui veut dire que quand on voit les AP que vous nous proposez, elles sont soit sous-évaluées car elles ne prennent que le début d'une opération pour l'ouvrir, soit elles ne prennent en compte que les crédits d'études. En aucun cas ça nous permet de mesurer en termes de prospective financière. Se dire aujourd'hui qu'on est à 1,5 millions sur la maison Maria Dolores pour en faire le poste de police municipale ça ne nous convient pas. Nous avons voté les précédentes autorisations de programmes. Ce soir on ne les votera pas parce que le décalage est tel que c'est juste pas possible. Je vais faire un parallèle M. Etcheverry et je vous laisse la réponse. Dans mon métier j'accompagne des collectivités, que ce soient des collectivités territoriales pour les plus grandes ou des communautés de communes pour les plus petites. Chaque fois on me demande une évaluation et de faire une fiche de besoin. Je veux aménager un bâtiment x, un poste de police municipale là, un centre d'innovation ailleurs. On me demande de chiffrer et les élus l'inscrivent. Quand on va à la commission d'appel d'offres les élus prennent la fiche de besoin où il y a l'évaluation et ils regardent le coût estimatif fait par l'assistance à maîtrise d'ouvrage - que l'on voit dans cette délibération - et ils comparent le coût d'objectif de l'assistance à maîtrise ouvrage et le coût réel au moment de l'ouverture des plis. On peut avoir des décalages : l'inflation 7%, surenchérissement des matières premières 7% - on est à 14. Mais on ne peut pas passer de 413 000 à 1 554 000. D'accord, nous ne l'avions pas compris mais pour le coup elle est très douloureuse la ligne ce soir.

M. Etcheverry

Vous ne l'aviez pas compris.

M. De Lara

C'est ce que je vous ai dit.

M. Etcheverry

On a rien caché du tout. En juin quand on a revalorisé pour solder le portage de l'EPFL vous étiez parfaitement au courant ou alors vous aviez mal compris que l'AP ne concernait que le foncier. On vous a toujours dit qu'on attendait de lancer les marchés et de connaître le véritable coût des travaux. D'autant plus qu'en cette période il est très difficile de faire une estimation de travaux. C'est le parti qu'on avait pris. Si on avait prévu un montant de travaux X et que maintenant on revalorise avec le coût des travaux qui explose : qu'est-ce que vous nous auriez dit ?

M. De Lara

On pourrait le comprendre.

M. Etcheverry

Vous nous auriez dit : vous ne savez pas prévoir, vous ne savez pas anticiper.

M. De Lara

Non.

M. Etcheverry

Vous n'avez pas compris la première fois donc ne vous énervez pas à cause de ça. On a rien caché du tout.

M. De Lara

On ne doit pas être les seuls à ne pas le comprendre. Par contre on aimerait bien savoir quelque chose aujourd'hui. Les ouvertures de plis font plus de 1,1 million. Le marché est-il attribué ?

M. Etcheverry

Oui les marchés sont lancés. On démarre les travaux.

M. De Lara

Lundi matin, après le week-end, on vous demandera comme le prévoit la loi toutes les pièces possibles en termes de transmission parce que je voudrais voir quelles étaient les offres déposées et voir les mesures entre quel était votre coût d'objectif dans le rapport d'analyse de la commission des marchés publics. On ne siège pas en commission des marchés publics : ça je vous le rappelle. Donc on ne connaît ni le cahier des charges ni le montant des travaux et ce que vous avez attribué. Peut-être que tout est clair mais il faudrait qu'on ait les informations. Effectivement on n'avait pas compris que ça dérapait mais ce soir on ne votera pas cette AP.

M. Etcheverry

Pourquoi vous dites que ça dérape ? Il n'y a rien qui dérape.

M. le Maire

Ça ne dérape pas. On n'avait pas inscrit les travaux.

M. De Lara

Si vous voulez. Mais pour nous aujourd'hui on est sur une surprise.

M. Etcheverry

M. Lafitte qui est à la commission peut très bien vous dire qu'on ne dérape pas par rapport à nos estimatifs.

M. Lafitte

Si je peux parler pour mon compte Pello ? Merci. Ce que je voulais dire c'est qu'on partage le sentiment du centre luzien, ce que vient de décrire Manuel De Lara. J'avais à peu près rédigé la même intervention en m'étonnant des 300 % d'augmentation par rapport à l'AP de 413 000 euros. Je ne parle pas de dérapage mais de manque de clarté puisqu'on ne comprend pas. J'avais en tête les 400 000 euros d'achat du terrain puis je pensais qu'on ouvrirait une AP de 413 000 euros pour commencer les travaux. Donc là nous aussi on s'étonne de passer à plus de 1 500 000. Vous nous dites que c'est bien l'EPFL qui a fait l'opération de portage pour l'achat de la maison à 413 000. C'est là que ça n'est pas clair pour nous car ça n'apparaît pas dans le document que c'est le prix de l'achat du terrain. Nous on pensait que c'était tout simplement les 413 000 euros à rajouter au rachat.

M. Etcheverry

Reprenez le compte-rendu de la séance. On n'assiste pas aux mêmes conseils municipaux. Ce n'est pas possible.

M. Lafitte

On est les deux groupes à avoir le même sentiment.

M. Etcheverry

Vous dites qu'on passe de 1 100 000 à 1 500 000. Non. On passe de 413 000 euros à 1 100 000. Ça d'accord. Mais on ne dérape pas.

M. Lafitte

Je n'ai pas parlé de dérapage.

M. Etcheverry

Si car vous dites qu'on passe de 1 100 000 à 1 500 000. Non. On intègre les travaux. On passe de 400 000 à 1 100 000. Les choses sont claires depuis le début mais vous ne les avez pas comprises. Ce n'est pas de votre faute, c'est comme ça.

M. Lafitte

C'est la faute de qui alors si on ne comprend pas ? C'est la faute de ceux qui font passer le message.

M. Etcheverry

Vous faites partie de la commission des marchés publics, l'un comme l'autre.

M. De Lara

Non. Je ne suis pas à la commission.

M. Etcheverry

Monsieur Charrier en fait partie.

M. De Lara

Il n'est pas à la commission d'appel d'offres.

M. Etcheverry

Il s'agit de la commission des marchés publics.

M. De Lara

Pour les 413 000 la ligne est ouverte. Vous passez un avenant M. le Maire de 8,27. On arrive à 755 000 de travaux. C'est le coût d'objectif prévisionnel. C'est votre décision du 10 juin 2022. Je sais la lire : 755 000. Ce soir à combien s'élèvent les travaux ?

M. le Maire

1 100 000.

M. Lafitte

Le coût de l'ensemble de l'opération sera au moins de 1 500 000 hors taxes.

M. Etcheverry

Les 750 000 ils étaient peut-être hors taxes. C'est à vérifier.

M. De Lara

On parle en hors taxes. J'ai votre décision sous les yeux.

M. Etcheverry

Donc 750 000 hors taxes.

M. De Lara

Il y a donc 750 000 hors taxes et on parle de 1 100 000 hors taxes.

M. Etcheverry

C'est 1 100 000 TTC.

M. De Lara

Non puisque vous le rajoutez sur l'AP.

M. Etcheverry

C'est TTC l'AP.

M. De Lara

D'accord.

M. Lafitte

Le coût de l'ensemble de l'opération va être de 1 500 000 si on inclut dedans le prix d'achat du terrain. C'est aussi simple que ça. Nous en amont au niveau de la source on n'a pas compris tout à fait ça. On le voit maintenant ce soir. Heureusement que l'on pose des questions.

M. Etcheverry

Si ça démarre comme cela, la soirée va être longue.

M. Lafitte

Une explication de vote pour le groupe Herri Berri. Pour nous on sort des clous qu'on avait imaginé à 413 000 pour arriver à 1 500 000 d'opération à minima. On va voir à la fin de l'opération de combien ça sera, s'il n'y a pas eu de dépassement. Ça nous semble de nouveau un équipement très cher donc on s'abstient. On avait fait ça pour le pôle culturel mais on en reparlera tout à l'heure.

N°3 – FINANCES

Budget annexe du Camping Municipal : ajustement d'autorisation de programme et modification de la répartition des crédits de paiement

M. Etcheverry, adjoint, expose :

L'article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales autorise la gestion pluriannuelle des investissements par la mise en œuvre de la procédure des autorisations de programme (AP) et de leurs crédits de paiement (CP).

Ces autorisations de programme concernent les opérations d'investissements de la commune nécessitant de mobiliser des crédits sur plusieurs exercices comptables.

Il est nécessaire de revaloriser l'AP n° 01 « Réhabilitation des équipements sanitaires du Camping » de + 150 000,00€ suite à la consultation des marchés de travaux et de modifier la ventilation prévisionnelle des crédits de paiement.

Ces ajustements sont détaillés dans le tableau joint à la présente délibération (annexe).

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'ajustement de l'autorisation de programme indiquée ci-dessus et d'ajuster la répartition des crédits de paiement conformément au tableau joint à la présente délibération (annexe).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, Administration générale, Ressources humaines* » du 2 novembre 2022,
- Approuve l'ajustement de l'autorisation de programme telle qu'indiquée ci-dessus et d'ajuste la répartition des crédits de paiement conformément au tableau (annexe).

Adopté à 28 voix

3 abstentions (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian)

Commentaires

M. Etcheverry

Une petite explication pour gagner du temps. On revalorise de plus de 150 000 euros hors taxes suite à l'achèvement de la procédure de passation des marchés de travaux puisque là aussi l'ouverture des plis nous oblige à réajuster. On intègre aussi une enveloppe de 30 000 euros. C'est une enveloppe d'aléa en cas de mauvaise surprise puisqu'on est sur une opération de réhabilitation. Ensuite, il y a un réajustement de 60 000 euros de l'enveloppe en prévision des marchés afin de tenir compte de l'évaluation récente des derniers indices des marchés de travaux. Il y a également le lot plomberie-ventilation-sanitaire qui a dû être revalorisé de 60 000 euros. Cette augmentation de 150 000 euros est large car il s'agit de travaux qui vont être exécutés dans une durée très courte. Si on avait été trop juste dans notre prévision il aurait fallu qu'on refasse un ajustement de l'autorisation de programme. On n'aurait pas pu le faire dans le temps des travaux puisque les travaux ont déjà démarré et qu'il est prévu une réouverture du camping dès la saison prochaine.

N°4 – FINANCES

Budget principal 2022 : décision modificative n° 2

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Le budget primitif 2022 a été approuvé par délibération du 28 janvier 2022. Par délibération du 10 juin 2022, la commune de Saint-Jean-de-Luz a voté le budget supplémentaire 2022. Après une première décision modificative adoptée par délibération le 23 septembre 2022, il convient de prévoir une deuxième décision modificative telle que détaillée dans le tableau (annexe) et dans la maquette (annexe à consulter).

⇒ **Section de fonctionnement : + 485 000,00 €**

En dépenses de la section de fonctionnement, il est nécessaire de revaloriser le chapitre 012 « Dépenses de personnel » de + 480 000,00€ pour financer les mesures décidées à l'échelon national (revalorisation de la valeur du point d'indice (+220K€), réforme des carrières des catégories C (+95K€) ainsi que des mesures locales : heures supplémentaires des agents suite au retour important des festivités (+72K€), mise en stage d'agents jusqu'alors en contrat d'accompagnement dans l'emploi (+30K€) et le retour d'agents à plein traitement (+30K€).

Le chapitre 65 est augmenté de + 15 400,00 € afin de faire face aux dépenses nouvelles des budgets annexes Petite Enfance et Jardin Botanique engendrés principalement par la hausse de la valeur du point d'indice.

Le budget 2022 rééquilibre la prévision de recettes liées aux redevances de stationnement. Estimées à 1,2M€ au BP2022, elles sont revalorisées de + 485 000,00 €, soit à un niveau normalisé des années précédentes.

L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par un ajustement à la baisse de l'autofinancement de -10 400,00 €.

⇒ **Section d'investissement : - 10 400,00 €**

Suite à la délibération sur l'ajustement des crédits de paiement, la commune prévoit de payer d'ici la fin de l'année la mission « Assistance pour la passation des contrats de travaux » au groupement de maîtrise d'œuvre en charge du projet de réhabilitation de la maison Maria Dolores en local de Police municipale : + 5 000,00 €.

En recettes d'investissement, la commune enregistre l'écriture croisée liée à l'autofinancement dégagée par la section de fonctionnement pour un montant de – 10 400,00 €.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par une ponction sur la ligne budgétaire « Dépenses nouvelles pour équilibre de la section d'investissement » d'un montant de 15 400,00 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter la décision modificative n° 2 de l'exercice budgétaire 2022 du budget principal telle que détaillée dans le tableau (annexe) et la maquette (annexe à consulter).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale et ressources humaines » du 2 novembre 2022,
- Adopte la décision modificative n° 2 de l'exercice budgétaire 2022 du budget principal telle que détaillée dans le tableau (annexe) et la maquette (annexe à consulter).

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement :

Adopté à l'unanimité

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement :

Adopté à 29 voix

3 contre (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian)

N° 5 – FINANCES

Budget annexe Camping municipal 2022 : décision modificative n° 1

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Le budget primitif 2022 du budget annexe du Camping municipal a été approuvé par délibération du 28 janvier 2022. Dans le cadre de l'exécution de ce budget, il convient de prévoir une décision modificative n° 1, telle que détaillée dans le tableau (annexe) ainsi que dans la maquette (annexe à consulter).

⇒ **En section d'exploitation = + 10 000,00 €**

En dépenses de la section de fonctionnement, il est nécessaire de prévoir une enveloppe supplémentaire de 10 000,00 € au chapitre 012 « Charges de personnel » pour tenir compte de la

revalorisation du point d'indice, de la hausse du coût des saisonniers suite à un allongement de la période d'embauche ainsi que du versement de la prime précarité.

Cette dépense est financée par la hausse des locations d'emplacements enregistrée suite à la bonne saison touristique 2022.

⇒ **En section d'investissement = + 57 500,00 €**

Il convient de prévoir des crédits en dépenses et en recettes de la section d'investissement pour l'inscription comptable des avances de travaux que les entreprises de travaux sont en droit de demander dans le cadre de la réhabilitation des sanitaires.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2022 du budget annexe du Camping municipal telle que détaillée dans le tableau (annexe) ainsi que dans la maquette (annexe à consulter).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale et ressources humaines » du 2 novembre 2022,
- Adopte la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2022 du budget annexe du Camping municipal telle que détaillée dans le tableau (annexe) ainsi que dans la maquette (annexe à consulter).

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement :

Adopté à l'unanimité

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement :

Adopté à 29 voix

3 abstentions (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian)

N°6 – FINANCES

Budget annexe Jardin Botanique 2022 : décision modificative n° 1

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Le budget primitif 2022 du budget annexe du Jardin Botanique a été approuvé par délibération du 28 janvier 2022. Dans le cadre de l'exécution de ce budget, il convient de prévoir une décision modificative n° 1, telle que détaillée dans le tableau (annexe) et dans la maquette (annexe à consulter).

⇒ **En section de fonctionnement = + 23 400,00 €**

En dépenses de la section de fonctionnement, il est nécessaire de prévoir une enveloppe supplémentaire de 23 400,00 € au chapitre 012 « Charges de personnel » pour financer la revalorisation du point d'indice des agents de la fonction publique, la refonte des grilles indiciaires des catégories C, la rémunération des heures supplémentaires des agents, la nomination en qualité de stagiaire d'un agent anciennement recruté sur un contrat aidé ainsi que le remplacement d'un agent mis à disposition de la commune de Bidart.

En recettes de fonctionnement, la commune enregistre une somme de 15 000 € au titre de la mise à disposition d'un agent à la commune de Bidart. Le différentiel est financé par une prise en charge supplémentaire du déficit par le budget principal pour 8 400 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2022 du budget annexe du Jardin Botanique telle que détaillée dans le tableau (annexe) et dans la maquette (annexe à consulter).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale et ressources humaines » du 2 novembre 2022,
- Adopte la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2022 du budget annexe du Jardin Botanique telle que détaillée dans le tableau (annexe) et dans la maquette (annexe à consulter).

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Lafitte

On a trouvé étrange cette mise à disposition d'un employé municipal temporaire pour la ville de Bidart. On a eu des réponses lors de la commission finances. Si j'ai bien compris c'était temporaire en attendant qu'il soit titularisé c'est ça ?

M. le Maire

Oui.

M. Lafitte

Tout est pris en charge par la ville de Bidart ?

M. le Maire

Oui.

M. Lafitte

C'est une première. Je n'avais jamais vu ça encore.

N°7 – FINANCES

Budget annexe Petite Enfance 2022 : décision modificative n° 1

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Le budget primitif 2022 du budget annexe de la petite enfance a été approuvé par délibération du 28 janvier 2022. Dans le cadre de l'exécution de ce budget, il convient de prévoir une décision modificative n° 1, telle que détaillée dans le tableau (annexe) et dans la maquette (annexe à consulter).

⇒ **En section de fonctionnement = + 7 000,00 €**

En dépenses de la section de fonctionnement, il est nécessaire de prévoir une enveloppe supplémentaire de 7 000,00 € au chapitre 012 « Charges de personnel » pour le multi-accueil Itsas Argia afin d'intégrer les diverses mesures gouvernementales prises depuis le début de l'année 2022 : revalorisation du point d'indice, réforme des grilles indiciaires des catégories C, prime inflation ainsi que la prolongation d'un contractuel dans le cadre d'un remplacement d'un agent en congés maladie.

Le financement de ces dépenses est assuré par une hausse de la subvention d'équilibre versé par le budget principal.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2022 du budget annexe de la Petite Enfance telle que détaillée dans le tableau (annexe) et dans la maquette (annexe à consulter).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale et ressources humaines » du 2 novembre 2022,
- Adopte la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2022 du budget annexe de la Petite Enfance telle que détaillée dans le tableau (annexe) et dans la maquette (annexe à consulter).

Adopté à l'unanimité

N°8 – FINANCES

Reversement obligatoire du produit de la part communale de taxe d'aménagement à la Communauté d'Agglomération Pays Basque : approbation de la convention

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Conformément aux dispositions de l'article L.331-1 du Code de l'urbanisme, la commune de Saint-Jean-de-Luz a institué en 2011 la taxe d'aménagement pour financer la charge des équipements publics rendus nécessaire par les opérations d'aménagement et de construction sur son territoire.

Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal est devenu obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2022 suite aux dispositions de l'article 109 de la loi de finances pour 2022 qui dispose que : « *si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire (compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences)* ».

Les communes membres de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) ont donc l'obligation de lui reverser la taxe d'aménagement issue des constructions pour lesquelles les équipements à créer sont à la charge de la Communauté d'Agglomération.

Par une délibération du 24 septembre 2022, le conseil communautaire de la CAPB, dans la continuité de son pacte financier fiscal, a fixé le cadre du reversement obligatoire de cette taxe dans une convention (annexe).

Le reversement de la taxe d'aménagement sera ainsi limité au seul produit issu des autorisations d'urbanisme à venir sur le périmètre des nouvelles zones d'activités économiques communautaires (création/extension), permettant à la commune de conserver la quasi-totalité des recettes de cette taxe pour faire face au financement des équipements communaux nécessaires pour l'aménagement de la ville.

Une proportion de la taxe d'aménagement communale peut également être conservée par la commune si cette dernière est en mesure de justifier de charges d'équipements publics communaux au sein des zones d'activités économiques communautaires.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le reversement à la Communauté d'Agglomération Pays Basque de 100% des produits de la taxe d'aménagement communale levée sur les seules constructions à venir des nouvelles zones d'activités économiques (création/extension),
- D'approuver les termes de la convention de reversement correspondante (annexe),
- D'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer la convention et à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale et ressources humaines » du 2 novembre 2022,
- Approuve le reversement à la Communauté d'Agglomération Pays Basque de 100% des produits de la taxe d'aménagement communale levée sur les seules constructions à venir des nouvelles zones d'activités économiques (création/extension),
- Approuve les termes de la convention de reversement correspondante (annexe),
- Autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer la convention et à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. De Lara

On sait que ce basculement de facultatif à obligatoire au profit des EPCI a donné de nombreux débats au niveau national comme au pays basque. Au final, la mesure qui est proposée ce soir et sur laquelle on va délibérer est mesurée et elle répond à de la justice fiscale au bénéfice de l'agglomération. On aurait pu aller beaucoup plus loin que les seules zones d'activité économiques. On est sur la compétence pleine et entière de la communauté d'agglomération depuis la loi Nôtre. Le fait de l'avoir limité à la seule surface des zones d'activité nouvelles va dans le sens de l'équilibre et de la mesure. Donc on votera cette délibération.

N°9 – FINANCES

Rapport sur les orientations budgétaires de l'année 2023

M. le Maire expose :

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit un débat sur les orientations générales du budget dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Les orientations budgétaires retenues pour l'année 2023 figurent dans le rapport joint à la présente délibération (annexe).

Le rapport doit contenir des informations substantielles sur :

- les orientations budgétaires à venir,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette,
- la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il est proposé au conseil municipal, après débats :

- De prendre acte de la tenue du débat et de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2023 (annexe).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale et ressources humaines » du 2 novembre 2022,
- Prend acte de la tenue du débat et de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2023 (annexe).

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. le Maire

Mes chers collègues, jamais l'élaboration de nos orientations budgétaires n'aura autant ressemblé à une sorte de casse-tête tant les incertitudes sont nombreuses et je veux en préambule remercier l'ensemble des services municipaux pour leur collaboration et le service des finances pour le travail de synthèse permettant de vous présenter un document complet et de qualité. Incertitudes car après des années de réduction drastique des dotations de fonctionnement attribuées par l'Etat, après deux ans de crise sanitaire qui ont impacté notre activité, voilà que la gestion de nos services publics se trouve maintenant confrontée à d'autres difficultés, liées pour certaines à la guerre en Ukraine, pour d'autres à des décisions conjoncturelles. Je veux bien sûr parler de la raréfaction et de la hausse des prix de l'énergie, de la flambée des prix des matériaux de travaux publics, d'une inflation généralisée sur de nombreux produits de première nécessité ou, dans un autre domaine, à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique. Nous sommes donc face à une hausse sans précédent de nos dépenses de fonctionnement, mais aussi à des besoins d'investissements accrus pour faire face aux enjeux environnementaux qui s'imposent à nous. Les collectivités dans leur ensemble sont prises en tenaille entre cette inflation galopante, donc une hausse de leurs dépenses, et une baisse de leurs recettes. Je ne suis pas le seul à le dire : c'est également le constat qu'a pu faire le Comité des Finances Locales présidé par André Laignel qui est également 1er Vice-président de l'association des Maires de France. Il n'est d'ailleurs pas besoin d'être un grand spécialiste des finances publiques pour comprendre que davantage de charges de fonctionnement ne peut se traduire que par une diminution de la capacité à investir de notre ville, comme d'ailleurs de l'ensemble des collectivités, avec le risque d'une réduction de la qualité des services rendus à la population. Dès lors, doit-on fermer la piscine, doit-on supprimer les MNS sur nos plages, doit-on augmenter les tarifs dans les cantines, doit-on stopper certaines aides sociales, doit-on diminuer les subventions aux associations ? Autant dire que ce n'est évidemment pas ce que nous voulons pour les Luziens. Je dirais même : au contraire. Dans le contexte actuel, il est évident que la protection des plus fragiles doit être renforcée et que nos services doivent être préservés. Je rappelle également que les réformes et suppressions de taxes locales impactent considérablement nos recettes, comme la suppression de la taxe d'habitation ou la diminution des dotations de l'Etat, comme la dotation globale de fonctionnement ou d'autres dotations type DETR ou DSIL. Nous voilà donc face à de nombreux arbitrages. Nous avons bien sûr des pistes à vous proposer à travers ce rapport d'orientations budgétaires, mais elles ont toutes un dénominateur commun : une fois de plus, les solutions sont à la charge des collectivités, alors que les causes de cette situation sont peut-être à rechercher du côté de l'Etat, dont la gestion de la manne énergétique nationale a été pour le moins approximative et fluctuante. La crise sanitaire a également révélé combien les communes pouvaient faire preuve de réactivité, alors que les politiques successives menées au plan national ont privilégié une approche comptable de court terme menant à un effondrement de notre système de santé, plutôt qu'une stratégie à long terme protectrice des usagers. Il ne s'agit pas de critiquer pour critiquer ce qui se décide au niveau national, mais force est de constater que le niveau communal demeure, une fois de plus, le plus pertinent et le plus efficient pour l'exercice de certaines compétences. Mais contrairement aux particuliers, et malgré les récentes propositions du gouvernement avec la mise en œuvre d'un dispositif dénommé « filet de sécurité inflation », les collectivités ne bénéficient pas du bouclier tarifaire, elles ne reçoivent aucun chèque et elles subissent de plein fouet toutes les conséquences de la crise énergétique. Des choix politiques forts, que ce soit en termes de projets ou de volume financier, sont donc aujourd'hui nécessaires et il nous faut faire preuve de courage et de responsabilité. Aussi, bien que nous nous y soyons toujours refusés depuis maintenant 8 ans et malgré tous les efforts consentis pour réduire nos dépenses, une hausse de la fiscalité communale s'avère aujourd'hui indispensable, si nous voulons conserver une situation financière saine et quelques marges de manœuvre. J'ajouterai qu'elle nous est même fortement suggérée par nos partenaires institutionnels. Je prendrai l'exemple de la piscine pour laquelle nous avons sollicité une subvention des services de l'Etat de 400 000€ au moyen d'un dossier très fourni et

dans le cadre d'un plan de rénovation et d'économies d'énergie. Cette subvention nous a été refusée, tout simplement, et on nous l'a écrit noir sur blanc, parce que l'effort fiscal demandé aux Luziens est insuffisant. Dit autrement, il est considéré comme un peu facile le fait de ne jamais augmenter les impôts, tout en allant chercher des subventions chez les autres. Quant aux conditions d'emprunt, elles sont de plus en plus contraintes, en raison du relèvement des conditions de financement sur le marché bancaire. Alors oui, nous allons demander un petit effort aux Luziens, après de nombreuses années de stabilité des taux et je pourrai même dire de baisse des impôts au moment de la reprise de la compétence du Conservatoire Maurice Ravel par la Communauté d'Agglomération. Je parle bien de petit effort au regard de ce que j'observe et de ce que je lis, avec des communes qui ont augmenté ou qui vont augmenter leurs taux de 15%, voire parfois de plus de 20%, sans parler des 50% de hausse de Mme Hidalgo à Paris. Ce ne serait évidemment pas raisonnable et les Luziens n'ont pas à endurer la double peine d'une inflation qu'ils subissent et d'une hausse de la fiscalité qui serait démesurée. D'autant que du fait de l'inflation, certains impôts ou taxes augmentent mécaniquement comme la TVA et alourdissent la charge pour le contribuable. Mais nous ne pourrions pas échapper à une évolution de nos taux qui, je le rappelle une nouvelle fois, demeurent parmi les plus bas des villes littorales du Pays basque. Je parlais d'incertitudes au début de mon propos et nous y sommes complètement, tant le flou règne encore sur l'augmentation des bases. On nous annonce 7 à 8% ; d'autres nous indiquent que cette augmentation serait plafonnée à hauteur de 3 à 4%. Autant dire qu'il est difficile de se projeter avec de telles incertitudes. Nos taux communaux ne seront votés qu'en mars prochain et je vous proposerai donc d'ici là d'affiner nos projections, en fonction du niveau définitif d'augmentation des bases. C'est la raison pour laquelle nous sommes restés prudents et c'est aussi pourquoi notre Rapport d'Orientations Budgétaires a été élaboré sur un schéma prévoyant une hausse des taux dans une fourchette que nous avons évaluée entre 4% et 6,5%. Je veux donc relativiser l'effort que nous allons demander aux Luziens. Même si toute augmentation est toujours désagréable, il me semble que cela reste acceptable pour le contribuable, d'autant que ce dernier est désormais exonéré de la taxe d'habitation et de la redevance audiovisuelle. On ne peut d'ailleurs que regretter la suppression de ce lien fiscal avec les habitants et, comme a pu le spécifier la Cour des Comptes, cette situation conduit à une rigidité des ressources des communes et tend à réduire leurs marges de manœuvre. C'est même un vrai recul de la décentralisation puisqu'une partie de plus en plus importante des recettes de fonctionnement du bloc communal sont désormais déterminées par l'Etat. Le seul lien entre l'habitant et son territoire ne tient plus quasiment qu'à la taxe foncière et l'impôt local ne pèse que sur les seuls propriétaires qui risquent d'être potentiellement sur-sollicités. Il y a d'ailleurs un autre risque, c'est de basculer peu à peu du contribuable vers le seul usager. J'en viens maintenant aux priorités d'action de l'année à venir. Sur la lancée de ces dernières années, ce budget 2023 aura évidemment une forte tonalité verte avec une large partie de nos investissements tournés vers la transition écologique : éclairage public, mobilités, plan de sobriété énergétique, réflexion sur notre patrimoine bâti à l'aulne du décret tertiaire, réhabilitation de notre piscine avec notamment des panneaux photovoltaïques, autant de sujets qui touchent au développement durable, thématique désormais incontournable pour toutes les collectivités. S'agissant du plan de sobriété énergétique, il a été présenté en commission travaux, puis en début de semaine à la presse, mais nous y reviendrons de façon plus précise et plus détaillée lors du prochain Conseil municipal de décembre. D'ores et déjà, des premières actions ont été mises en œuvre et celles nécessitant des investissements plus conséquents seront inscrites dans le budget supplémentaire 2023. Les mobilités sont également au cœur de notre politique de développement durable. Du fait d'une mise en service tardive, le parking relais Ilargia n'a pas encore démontré son efficacité, mais c'est une réalisation à laquelle nous croyons beaucoup, d'autant qu'il sera complété pour la prochaine saison estivale de deux autres parkings-relais à Acotz et Chantaco. Il nous faudra également affiner le parcours et les fréquences de notre navette des plages pour qu'elle soit véritablement efficace. Je n'oublie pas non plus la prochaine livraison fin 2023 du parking souterrain actuellement en travaux. Avec l'équipe qui m'entoure, nous assumons totalement ce choix qui permettra d'éviter les circulations parasites, de réduire l'emprise de la voiture sur la voie publique au profit du piéton et de proposer un aménagement paysager de qualité. S'agissant du vélo, les phases de concertation nous ont conduits à amender quelque peu les projets initiaux. 2023

verra la concrétisation de nouvelles infrastructures, après ce qui a été réalisé cette année sur le quartier Aice Errota. Je pense notamment à une voie cyclable sur le secteur Andenia, traversant le quartier Ichaca et permettant de relier la piste existante de Chantaco. Nous aurons également en début d'année le déploiement de services liés à la pratique du vélo. Jardins partagés et familiaux, déploiement de composteurs collectifs, permis de végétaliser, projets d'écopaturage, autant d'exemples d'actions mises en œuvre progressivement sur cette thématique de la transition écologique. Comme nous l'avons fait par le passé, la commune viendra en soutien des initiatives locales, comme par exemple le partenariat que nous avons présenté en Conseil municipal avec la société E-Taranis pour le déploiement de micro-éoliennes. Je pourrai évoquer également les actions conduites dans le cadre du plan partenarial d'aménagement et l'adaptation au recul du trait de côte qui s'inscrivent sur plusieurs années. Bien entendu, 2023 verra l'ouverture de notre pôle culturel. Les travaux avancent vite et bien et nous avons tous hâte que ce bâtiment tant attendu ouvre ses portes, avec une programmation qui sera co-partagée avec la Scène nationale Sud-Aquitain. Nous poursuivrons également les travaux autour de notre église Saint-Jean-Baptiste : relevage de l'orgue de tribune, accessibilité du clocher, restauration des décors peints et des vêtements sacerdotaux. Je veux également rappeler la création d'un service municipal de la langue basque, accompagnée d'une commission extra-municipale qui aura à cœur de promouvoir l'euskara dans l'ensemble de nos politiques publiques. Cet apprentissage à l'euskara commence dès le plus jeune âge avec une offre bilingue au sein du multi-accueil Itsas Argia, en lien avec l'enseignement proposé à l'école maternelle Urdazuri. Dans le domaine du sport, notre commune a été labellisée « Terre de Jeux » dans la perspective des Jeux Olympiques 2024 et le stade du Pavillon Bleu a été retenu pour 3 disciplines (rugby à 7, football et athlétisme) comme éventuel centre de préparation aux Jeux. Autant dire que si nos équipements sont reconnus, ils doivent être modernisés. C'est tout l'enjeu de l'étude qui est menée sur la réhabilitation de ce site majeur de notre ville. Nous souhaitons également modifier l'éclairage des terrains de Chantaco, toujours dans la perspective de réduire nos consommations. J'évoquais tout à l'heure notre souhait, non seulement de ne pas diminuer les services rendus au public, mais au contraire de les renforcer. C'est le cas tout particulièrement de l'accompagnement des familles et des jeunes. Pour les familles, la mise en place du guichet unique permettra de les aider dans le choix du meilleur mode de garde. Je tiens également à indiquer, même si nous n'avons pas encore beaucoup communiqué sur le sujet, que la ville de Saint-Jean-de-Luz a été labellisée par les services de l'Etat pour disposer d'une maison France Services permettant de donner des informations de premier niveau sur tout ce qui concerne les grands services publics : sécurité sociale, allocations familiales, impôts, etc... Cette maison est implantée au sein même du CCAS et elle aura vocation à être également une sorte de guichet unique pour les Luziens. Nous avons renouvelé notre adhésion au groupement de commande publique pour l'approvisionnement de nos cantines avec 50% de produits en circuit court et 20% de bio. A l'heure d'une forte augmentation dans les cantines du fait de la hausse des matières premières, nous faisons le choix d'assumer ce surcoût, donc de ne pas faire évoluer les tarifs de la cantine, mais aussi de sensibiliser nos jeunes contre le gaspillage alimentaire. Bien entendu et conformément à ce que j'ai pu indiquer tout à l'heure, les travaux dans les écoles seront progressivement poursuivis avec l'objectif d'une meilleure isolation des locaux. Même si c'est purement technique, il faut noter que le contrat enfance jeunesse qui nous lie à la CAF sera remplacé en 2023 par une convention territoriale globale. Les financements existants sont conservés, mais ils seront directement versés au gestionnaire, comme par exemple Sagardian qui percevra directement les aides de la CAF. Nous poursuivons également notre programme pluriannuel de rénovation des trottoirs et des voiries. Après notamment le quartier Aice Errota en 2022, nous reprendrons dans son intégralité la rue Philippe Veyrin, ainsi que l'ensemble des trottoirs des rues d'Estienne d'Orves, Saint-Exupéry, Francis James et Edmond Rostand. Dans le même esprit, nous continuons à déployer des bornes automatiques, par exemple autour des Halles ou pour l'accès à Sainte-Barbe, en lieu et place des traditionnelles barrières. Avec la Communauté d'Agglomération, nous avons un programme de mise en place de conteneurs enterrés ou semi-enterrés partout où cela est possible. Cela permet à la fois de supprimer un certain nombre de bacs sur la voie publique et de diminuer les dépôts sauvages grâce à ces équipements mieux intégrés dans l'environnement. En termes d'action foncière, nous

souhaitons réaliser une voie de desserte afin de mieux connecter le quartier Karsinenea à la Quieta. Une somme de 100 000€ sera ainsi mise au budget pour l'acquisition d'un foncier dans le secteur Ametzague. Sur le quartier Fargeot en plein renouvellement urbain, une étude de programmation sur les îlots secondaires sera conduite. Il faut dire qu'après les logements Iduski Mendi rue François Bibal, après l'opération Urquijo 2, nous aurons dans ce quartier, je pense en début d'année 2023, la livraison du projet Santiago (103 logements) qui est en voie de finition et un peu plus tard dans le quartier Karsinenea le projet Karzingo Borda avec 60 logements en location, en accession sociale et en accession libre. Nous aurons également le démarrage de la deuxième tranche de la résidence Lilitegia et en cœur de ville le début des travaux de la résidence intergénérationnelle (32 logements) dans le courant du 2e semestre 2023. Du logement pour tous, c'est ce que nous voulons : nous nous y employons. Nous avons déjà beaucoup parlé sécurité dans cette enceinte avec la mise en œuvre opérationnelle du dispositif de vidéo-protection qui a malheureusement pris un peu de retard, mais qui est particulièrement attendu par les habitants, c'est en tout cas le retour que j'en ai dans les réunions de quartiers. Ce dispositif technique complètera les moyens humains supplémentaires que j'ai tenu à déployer à travers le recrutement de 5 agents de police municipale. Et au-delà de ces moyens humains et techniques, ce sont des moyens matériels que nous allons mettre à disposition de nos agents afin qu'ils puissent disposer de nouveaux locaux plus fonctionnels. Nous engagerons donc dans le courant du 2e semestre 2023 les travaux de la maison Maria Dolores qui accueillera à terme l'ensemble des agents de police et de surveillance de la voie publique. S'agissant du tourisme, j'ai évoqué auprès du Président de la Communauté d'Agglomération la possibilité pour la ville de Saint-Jean-de-Luz de reprendre cette compétence comme la loi nous l'autorise. C'est un sujet sur lequel je ne souhaite pas me précipiter. J'ai d'ailleurs reçu les deux groupes d'opposition pour leur faire part des démarches en cours. Au-delà de l'aspect financier, il y a à la fois une question de principe avec des communes, et non des moindres, qui ne font pas partie de l'Office communautaire, mais aussi la possibilité pour la ville d'avoir une gestion de proximité pour sa politique du tourisme. Rien n'est acté, mais j'entends avant tout faire valoir les intérêts de notre commune. Bien entendu, je reviendrai vers vous sur ce sujet majeur, d'autant plus que nous avons lancé une étude sur le dimensionnement et l'opportunité d'un centre de séminaire et de congrès dans notre ville. Il est clair que la crise sanitaire, et maintenant la crise de l'énergie, ont rebattu les cartes et un tel équipement, dont je pense qu'il manque et qu'il serait nécessaire pour notre commune, doit être calibré en adéquation avec les tendances actuelles du tourisme d'affaires. Au-delà du tourisme, j'aurai pu évoquer également toute la politique menée autour du commerce et des animations de la ville, animations qui ont repris leur cours normal en 2022, après deux années compliquées. Le développement durable, c'est aussi le numérique dont nous avons à la fois l'obligation de réduire l'empreinte énergétique, mais aussi le souhait de développer les applications comme le projet Peppy mené avec l'Antic et l'Estia en direction des jeunes luziens ou le logiciel Concerto pour la gestion des assistantes maternelles. Nous étudions également une solution dématérialisée de gestion du courrier. Au total, les dépenses d'équipement de la commune sont évaluées à 13,8 millions d'euros, soit une augmentation de près de 25% par rapport au budget 2022. Voilà mes chers collègues les orientations budgétaires que je vous propose pour 2023, élaborées je le répète à la fois avec prudence, sur des anticipations et des hypothèses de travail qui devront être affinées du fait des nombreuses incertitudes qui entourent nos projections financières. Elles se concrétiseront dans un mois avec le vote de notre budget primitif, lui-même complété par un budget supplémentaire en cours d'année 2023. Je le disais en introduction : notre volonté est de préserver notre capacité d'autofinancement, dans un contexte où les dépenses augmentent et où les recettes diminuent. Mais le contexte n'est pas que financier, il est aussi de demander aux collectivités toujours plus, sans les moyens qui vont avec. Je prendrai l'exemple de la sécurité où les policiers municipaux sont de plus en plus sollicités pour des missions qui relevaient autrefois du pouvoir régalién de l'Etat. L'accroissement général des violences de toutes sortes et des incivilités nous conduit aussi à des investissements que l'on n'aurait sans doute pas imaginés il y a dix ans : je veux parler des caméras de vidéo-protection que j'ai évoquées tout à l'heure. Autre exemple particulièrement parlant où l'on en demande toujours plus aux communes : celui du service des cartes nationales d'identité et des passeports avec des demandes qui explosent, des temps d'attente qui

s'allongent, sans pour autant que les moyens suivent. Et pourtant, notre service de l'état-civil est l'un des plus performants du département. Que dire des grands services publics qui de plus en plus se reposent sur les communes. Après l'assurance maladie que nous avons relogée dans les locaux de Sagardian, c'est aujourd'hui Pôle Emploi que nous logeons provisoirement pour 18 mois dans nos salles avenue Maranon le temps des travaux de rénovation de leur site. Nous le faisons bien volontiers, car ce sont des services majeurs pour les Luziens, mais c'est dire combien la commune est sollicitée sans que les moyens suivent. C'est donc dans ce contexte que s'inscrivent nos orientations budgétaires 2023 : responsabilité financière, maintien et même renforcement d'un haut niveau de services publics, dépenses d'équipements en hausse, engagement de notre commune sur des projets d'avenir. Vous l'avez compris, notre équipe porte une stratégie budgétaire saine et fidèle aux engagements qu'elle a pris devant les Luziens.

M. Lafitte

Voici donc en ce mois de novembre revenu l'exercice obligé et convenu du débat d'orientation budgétaire annonçant le vote du budget primitif 2023. Les échanges à venir concernant celui-ci promettent une certaine redondance avec ceux de ce soir mais c'est la règle de l'exercice. Pourtant c'est aussi peut-être l'espoir pour les minorités de ce conseil qu'avant l'élaboration de votre budget vous écoutiez et repreniez quelques idées ou suggestions venues de leur rang. Cependant, pas trop d'illusions de notre part : le recours aux ressources de l'intelligence collective n'étant pas hélas la marque de fabrique de votre management communal. Ce débat, qui n'en doutons pas, ouvrira des discussions intéressantes s'appuie sur un document clair et lisible d'une trentaine de pages : catalogue classique – à la Prévert - de bonnes intentions dont l'essentiel présente les grands axes de la politique municipale pour 2023. Nouveauté cette année : une partie de la programmation budgétaire s'étale jusqu'en 2026, année électorale, et donc terme de votre mandat. Le document, contrairement aux années précédentes, ne ruisselle pas d'autosatisfaction ; concédons-lui cette qualité. Le contexte économique et les enjeux climatiques étroitement liés ne le permettant évidemment pas. En mai 2023 mi-mandat - comme le temps passe vite - moment opportun estimez-vous, assez loin des prochaines municipales, pour annoncer des mesures budgétaires drastiques et douloureuses pour les luziens. Comme lors des DOB précédents mes colistiers interviendront sur une thématique précise – une parmi celles que vous avez abordées ce soir en lisant ce DOB – l'ensemble de celles-ci ne pouvant être traitées au regard du temps restreint mais légal que les minorités du conseil ont eue à leur disposition pour les étudier. Pour ma part, je finirai en commentant votre politique en matière d'investissement et l'impact associé en matière fiscale sur le budget 2023. Thématique climatique écologique avec Mme Dupuy-Althabegoity, puis M. Maillos et Yvette, puis je terminerai.

Mme Dupuy-Althabegoity

L'an dernier la transition écologique était votre fil rouge. Cette année vous affichez une politique qui lui est totalement consacrée. Vous allez donc passer de la phase d'étude à la phase opérationnelle : il était temps. Je vous rappelle que vous n'avez pas la main sur le calendrier : c'est le changement climatique qui le dicte. D'après le dernier rapport du GIEC vous avez moins de 3 ans pour agir soit jusqu'en 2025. Vous allez donc consacrer 13,8 millions d'euros à la transition, dépense que vous listez de la manière suivante :

- investissement pour l'éclairage public : montant en attente d'un audit pour 2023
- investissement pour l'isolation des bâtiments : en attente là aussi d'une étude pour 2023
- investissement sobriété énergétique : nous avons appris grâce à la presse des données chiffrées concernant une baisse entamée de la consommation des fluides mais pour ce qui est de l'investissement à moyen terme là aussi on attend une étude.

On reste donc sur ces trois points importants toujours dans la fameuse phase d'études.

- investissement sur les mobilités : là on est rentré dans la phase opérationnelle. Une seule piste cyclable pour 2023, 0,04 % du budget et au mieux des pistes cyclables terminées pour 2028 soit bien après 2025.

Il reste donc la rénovation de la piscine et les parkings relais, soit environ 20% des 13,8 millions d'euros. On est bien loin d'un investissement chiffré tourné vers la transition. Il aurait fallu anticiper et les investissements prévus ne sont malheureusement pas à la hauteur de l'enjeu.

M. le Maire

Pour vous répondre : vous avez appris certaines choses dans la presse mais si vous étiez venue en commission vous l'auriez appris en commission.

Mme Dupuy-Althabegoity

Désolée mais on ne peut pas être partout. On a tous une vie privée.

M. le Maire

Il y a quand même eu une commission dédiée à ça.

Mme Dupuy-Althabegoity

J'ai demandé le compte-rendu et dans le compte-rendu ne sont pas apparus ces chiffres. Je n'ai malheureusement pas pu y assister mais sur le compte-rendu ils n'y sont pas. Peut-être que le compte-rendu a été mal fait.

M. Maillos

Je vais intervenir sur le logement. Dans votre introduction vous parlez de poursuivre l'engagement sur le Logement Pour Tous. Ne cherchez plus M. le Maire : il y a 14 000 logements à Saint-Jean-de-Luz pour 14 000 habitants. On les a nos logements. Le problème c'est qu'ils ne sont pas accessibles. Vous connaissez la musique je pense mais on va la répéter encore une fois. Vos efforts sont indéniables depuis quelques années et chiffrés avec la production de logements sociaux notamment. Vous rattrapez les retards des mandatures précédentes ; votre retard. Nous partageons une partie de vos choix, notamment sur la densification du tissu urbain, l'utilisation des BRS. Par contre la densification du centre ne doit pas se faire au détriment des espaces de vivre ensemble, des espaces verts comme par exemple le programme Santiago pour lequel quasiment tout va être urbanisé. Il y aura un tout petit espace vert qui ne sera pas suffisant pour que ça soit un lieu de sociabilisation, un lieu de rencontre, un lieu de vie. Densifier ce n'est pas que bétonner. Pour l'instant on va vers là. Autre petite erreur dans votre politique : comme d'habitude vous oubliez de vous attaquer à la résidence secondaire et notamment ses dérives Airbnb et autres. Vous allez me répondre que ce n'est pas ici que vous allez pouvoir changer les choses, que c'est à Paris, à l'Assemblée. On a un exemple local de quelqu'un qui a changé les choses. Quand on veut, on peut. Peio qui était à ma place avant avec Mme Alaux sont allés jusqu'à Paris, ils ont fait changer la loi. Cette loi vous permet de mettre 1,5 million dans votre budget. Ce 1,5 million ce n'est pas un chiffre dont on doit se réjouir. C'est un chiffre qui me rend triste, qui pointe la gravité la situation à Saint-Jean-de-Luz. Cela dit j'espère que vous allez travailler avec Monsieur Bru notre député de la 6^{ème} pour faire évoluer les choses. M. Echaniz de la 4^{ème} a apporté des évolutions législatives qui ont été refusées : votées par Monsieur Bru, abstenu par Madame Lasserre de la 5^{ème}. Je vais finir sur le logement avec un point qui pour nous est aussi une erreur dans laquelle vous vous entêtez : c'est l'extension de l'urbanisation. Vous continuez à vouloir produire du logement en extension. Produire du logement oui mais dans la ville. L'extension de l'urbanisation ne devrait être que la dernière solution quand toute la ville aura été « densifiée ». On continue à faire Ur

Mendy, Jalday 4, Balcoin, Basa Beltz. Les 30% de logements prévus dans le PLU en extension d'urbanisation c'est une erreur. Vous le savez. Vous continuez dessus. Dans le PLU il y a un diagnostic qui a été fait sur les densifications pour montrer que dans la densification urbaine il n'y avait pas assez de logement possible à produire. La preuve en est que c'est faux. C'est sûr que ce n'est pas facile et ce sont des estimations mais à Fargeot rien qu'avec Santiago, Bibal et la troisième qu'il y aura à la place d'Engie vous allez produire le nombre de logements prévus dans toutes les OAP de Fargeot. Donc ça a été sous-estimé. Alors avant de continuer à agrandir la ville, à manger des terrains agricoles, naturels, etc, à rallonger les routes, rallonger les réseaux, rallonger les circulations, les déplacements pendulaires, densifions la ville au maximum. En extrême limite si c'est nécessaire étendons-nous. Arrêtons de construire des logements secondaires parce que dans les 1 000 logements privés à Saint-Jean-de-Luz, 350 sont destinés au logement secondaire. C'est la vie, ce n'est pas de votre faute mais on continue.

M. le Maire

Je veux bien recevoir des leçons de morale sur les logements sociaux mais il faut quand même regarder dans votre entourage quand des gens font de la réhabilitation ou créent des bâtiments : ces gens qui font tout pour ne pas faire de logements sociaux dedans, qui trouvent toutes les solutions dérogatoires pour ne pas en faire.

M. Maillos

Je ne vous donne pas de leçons de morale.

M. le Maire

Si, un peu.

M. Maillos

Je note que vous faites des efforts depuis des années.

M. le Maire

Je veux bien accepter beaucoup de choses mais quand on défend une politique il faut l'assumer jusqu'au bout.

M. Maillos

Je la défends. Si des gens essayent de jouer avec la loi ils devront l'assumer. Je ne vous donne pas une leçon de morale. Je note que vous faites des efforts.

M. le Maire

Je vous le dis quand même et c'est sans citer les personnes directement concernées.

Mme Debarbieux

J'ai préparé un préambule qui est plus politique mais où je constate quelques convergences. En préambule une remarque et une précision M. le Maire afin de faire la clarté sur les raisons qui a amené la France à la situation qui est la nôtre aujourd'hui concernant la hausse vertigineuse du prix des énergies. Selon vous ces situations qui asphyxient honteusement les ménages, les collectivités et le

monde de l'entreprise alors qu'elles rapportent des centaines de milliards au monopole privé de l'énergie est la conséquence de la guerre en Ukraine. Mais c'est oublier un peu vite que c'est avant tout un enchaînement de décisions politiques conscientes qui ont mené la France dans la situation dramatique que l'on connaît aujourd'hui en livrant EDF et GDF après l'avoir démantelé dans les bras du marché européen de l'énergie porté par une politique libérale sans état d'âme. On nous promettait la lune et voilà que l'on vit surtout l'enfer. Pour revenir sur ce DOB je vais surtout parler de la santé. Alors que nous venons de vivre une crise de santé majeure avec la pandémie qui s'est abattue sur tous les continents, crise qui a mis à mal aussi notre système de santé, il paraît évident que notre collectivité afin de répondre aux besoins de santé des luziens doit s'impliquer davantage dans ce domaine et jouer son rôle. Or, en parcourant ce document d'orientations budgétaires pour l'année 2023 vous continuez à traiter la compétence santé sous le seul angle sport-santé. Loin de nous la volonté de vouloir remettre en question ce choix. Les bienfaits d'une telle démarche sont réels mais cette seule approche ne nous paraît pas aujourd'hui en capacité de répondre aux nombreux enjeux liés à la santé. C'est une approche plus globale de santé qui est nécessaire sous la forme d'un plan local de santé – PLS – par exemple. C'est un engagement intéressant de santé publique qui permet une démarche cohérente et concertée des actions à mettre en place visant à réduire les inégalités de santé et améliorer l'accès aux soins et à la prévention au sein de notre collectivité. L'ARS incite les collectivités à s'engager dans ce sens. Pour terminer, nous souhaiterions partager avec vous cette étude intéressante qui peut donner du grain à moudre au service culturel : « mon médecin m'a prescrit d'aller au musée ». Ça existe. Une étude américaine confirme l'intérêt de visiter un musée ou une galerie d'art pour prendre soin de sa santé mentale, favoriser son épanouissement personnel de même que le lien social. Ça existe. Il y a un référent national qui est un neurologue qui gère tout cela. Vous l'avez fait par hasard mais la journée avec le « J'aime » était autour d'une exposition de tableaux faits par les adhérents du « J'aime ». Sans le savoir vous l'avez fait un peu mais il faut le développer, c'est intéressant.

M. Lafitte

Je vais conclure pour Herri Berri sur ce DOB en commentant votre politique en matière d'investissement et l'impact associé en matière fiscale sur le budget 2023. Ça va peut-être « piquer » un petit peu. Nous actons la réalisation et la livraison d'un pôle culturel pour 2023. En fallait-il un sur notre ville ? La réponse est oui ; sa construction étant aussi sur notre programme électoral. Fallait-il en construire un pour un coût final supposé de 12 165 000 euros quand son estimation initiale était de 8 millions ? Pour nous la réponse est non ; ou pas à cette hauteur de prix. Il y aurait dû avoir une volonté politique de demeurer dans les clous du raisonnable. Plus de 50% d'augmentation par rapport aux premiers devis c'est juste déraisonnable. Conséquemment l'impact sur les budgets à venir, voir la programmation jusqu'en 2026, est à la limite du supportable. Comment va être financé ce monstre budgétaire ? Au moins deux leviers vont être clairement actionnés. Tout d'abord l'impôt par une augmentation des taux de 4 à plus de 6%, sans compter la revalorisation mécanique des bases à venir pour 2023. L'addition s'annonce salée pour les luziens. Le deuxième levier est le recours à la dette avec un emprunt - pour l'instant d'équilibre budgétaire - envisagé à 8,3 millions euros avec le risque avéré d'une envolée des taux bancaires et donc d'un service financier de celle-ci démultiplié. Néanmoins concédons que le coût exorbitant de ce pôle culturel n'est pas la seule cause de cette hausse de la fiscalité locale. On peut citer :

- l'impacte de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires ; légitime après plus de dix années de gel
- l'envolée des prix de l'énergie
- la baisse continue de la DGF

Mais le pôle culturel y participe grandement. Pour ce budget à venir ce n'est pas d'un effet ciseau dont il faudra parler mais plutôt d'un effet cisaille, voir sécateur. Ce que nous venons de voir n'est que la partie visible et immédiate de l'iceberg. A venir et à supporter par les luziens seront les frais de fonctionnement annuel de cet équipement qui s'annonce à la hauteur de la démesure de celui-ci. Curieusement, ils ne sont nulle part annoncés. Pourrez-vous nous les communiquer ces frais de

fonctionnement ? Pour conclure, je vais reprendre l'exemple de la piscine avec laquelle on trouve des points communs avec ce pôle culturel. Les luziens en 2003 voulaient simplement une piscine. Ils ont eu une piscine sport-loisirs à 42 millions de francs soit 7 millions d'euros. Un prix d'entrée maintenant rétrograde pour certains. Un coût de fonctionnement annuel de près de 500 000 euros à la charge du budget : c'est la subvention de compensation de service public. Sur le budget de 2019 il était à 435 000 euros, un peu plus sur celui de 2021. Mais encore sans prendre en compte les frais d'entretien récurrents ou d'équipements qu'on va devoir faire maintenant pour l'économie énergétique - ça c'est légitime, ça nous convient - par rapport aux consommations de fluides de ce bâtiment. Vu la taille des bâtiments tout est cher. Attention, que l'on nous comprenne bien : nous n'avons jamais été contre la réalisation de ces deux équipements. Nous nous sommes opposés aux dimensionnements de ceux-ci et, accessoirement pour la piscine, à son mode gestion. 20 ans après aucune leçon n'a été tirée et vous faites pour nous la même erreur. Construire de tels équipements surdimensionnés avec des impacts budgétaires exorbitants témoigne de l'orgueil déplacé d'une ville qui se veut et se pense comme centre. Ce mode de pensée date du siècle dernier mais dans le contexte nouveau de crise économique et climatique devient à notre avis hors de raison et donc définitivement hors de propos. Pour terminer et pour sortir de l'oralité : un document écrit que je vais présenter pour compléter ce qui vient d'être dit. C'est simplement 3 citations très brèves que j'ai tiré d'un document que vous devez connaître : « Saint-Jean passionné » de Jean-François Irigoyen. Dans l'introduction : « Pour ceux qui me connaissent ils savent combien je m'attacherai à ce que ces engagements soient respectés » page 2. Page 4 Finances et Fiscalité parmi quatre points : « aucun nouvel impôt à l'échelle de la ville ». Fin du document vous souhaitez toute une série d'engagements et le 8^{ème} point dit que vous souhaitez « la stabilité de la fiscalité locale ». En 2023 les luziens pourront apprécier cette fameuse stabilité fiscale.

M. De Lara

Le débat d'orientations budgétaires c'est comme toujours un exercice qui nous permet de prendre de la hauteur pour analyser l'évolution financière de la ville de Saint-Jean-de-Luz. Si nous regardons l'avenir, l'exercice prospectif est cette année encore autant utile que risqué car la France est rattrapée par la guerre en Ukraine vous l'avez rappelé, par l'inflation, la crise énergétique, la crise climatique qui est pour le coup une réelle réalité et qui sont les prémices le cas échéant d'une crise sociale si une récession économique s'installe en Europe comme dans le monde. C'est pourquoi depuis le début du mandat nous avons demandé – et le centre luzien l'a répété à chaque séance de présentation du rapport d'orientations budgétaires – que nous ayons un document de prospective financière à la fois sur le fonctionnement et sur l'investissement. Cette année nous l'avons pour la première fois mais malheureusement c'est pour venir à l'appui d'une augmentation des impôts et d'une augmentation de l'endettement de la ville. Comme je le disais en introduction, il s'agit de prendre de la hauteur. Ce que je vais vous proposer c'est de partager mon intervention avec Nicolas Charrier qui commentera vos orientations politiques pour l'année 2023 et je reprendrai la parole pour commenter votre trajectoire fiscale et financière pour 2023 et les années suivantes à l'aune d'un principe auquel nous sommes attachés pour les élus du centre luzien, en tant qu'élus du centre droit, c'est la sobriété fiscale. Je reviendrai dessus tout à l'heure.

M. Charrier

Comme vient de l'évoquer Manuel De Lara pour ma part je me permettrai simplement de faire un focus sur le paragraphe 3.1 « Les priorités d'action pour l'année 2023 », notamment sur les priorités que vous souhaitez réaffirmer au service de la transition écologique et du développement durable. En introduction de cette partie on peut lire : « le budget 2023 de la commune sera résolument tourné vers la transition écologique dont l'objectif sera bien évidemment de lutter contre le réchauffement climatique, de réduire la dépendance aux énergies fossiles et d'impacter manière favorable la courbe des dépenses énergétiques ». A nouveau et comme à notre habitude cette approche nous semble réellement louable et nous nous félicitons de voir cet engagement qui devrait donc devenir l'axe

vertébral de votre politique. Le premier axe majeur que vous évoquez de cette politique concerne donc la réhabilitation de la piscine sport-loisirs. Vous exposez votre volonté d'engager 3 millions d'euros dans un projet de réhabilitation de la piscine puisqu'il s'agit semble-t-il d'une priorité fondamentale compte tenu de l'explosion des coûts énergétiques. Au regard du contexte économique et conjoncturel de la crise énergétique dans laquelle nous nous situons, nous n'avons pas du tout la même appréciation du sujet. Ce dossier aurait déjà dû être préparé sous le mandat précédent car la fin d'une DSP est connue depuis le premier jour de sa signature. La crise covid a eu bon dos pour justifier ce manque d'anticipation. Qui plus est une estimation aujourd'hui à 3 millions d'euros avec la fâcheuse tendance que vous avez à minimiser les autorisations de programme. Il est quand même probable que ces travaux seront au final de l'ordre de 4 à 4,5 millions d'euros. A ce prix-là, ne pourrait-on pas simplement baisser la température de l'eau de 1 à 2 degrés et attendre deux ou trois ans de plus avant d'engager des travaux dans un investissement de loisirs qui n'est certainement pas une priorité à nos yeux ? Je serais curieux de savoir si les luziens aujourd'hui sont plus préoccupés par la possibilité de se chauffer cet hiver ou de pouvoir aller à la piscine. Au-delà vous nous dites que les finances municipales se tendent et qu'il va nous falloir choisir entre la piscine avec un coût d'objectif de 3 millions d'euros et le projet de plaine des sports à 4 millions d'euros porté également par M. Badiola votre adjoint au sport. Devant l'inflation des sommes évoquées, j'y trouve énormément de similitudes avec la décision récente d'une certaine maire de gauche de maintenir des travaux de réaménagement du Champ de Mars et du Trocadéro pour 100 millions d'euros alors qu'elle vient d'augmenter simultanément la taxe foncière de 50%. Je serai même tenté de vous dire que dans le contexte incertain que nous connaissons lancer autant de projets non anticipés et donc à financer par l'impôt et la dette c'est surréaliste pour l'industriel, l'entrepreneur que je suis. Sur le deuxième axe vous nous expliquez avoir déjà engagé une réflexion globale sur l'avenir du patrimoine bâti de la commune impulsée par le décret tertiaire. Cette fois c'est une étude de grande ampleur qui va nous permettre d'identifier un plan d'action énergétique détaillé sur une trentaine de bâtiments. Ça nous rappelle vaguement quelque chose cette histoire d'audit énergétique. Il me semble qu'on nous le remet un peu tous les ans. Effectivement, on l'a vu déjà l'an dernier dans le DOB 2022 et puis on l'avait vu aussi dans le ROB 2021 avec le fameux programme Elena, ce fameux diagnostic énergétique des bâtiments publics dont on attend toujours les conclusions. Effectivement, il est dit que la répétition fixe la notion et à force d'appeler de vos vœux ces fameux diagnostics on finira peut-être par obtenir quelque chose ; on peut même espérer que vous arriverez à engager quelque chose avant la fin de votre mandat. Comme sur l'éclairage public d'ailleurs. Ça fait bientôt 3 ans qu'on expérimente l'extinction de l'éclairage public. Il serait peut-être temps de porter quelques investissements de transformation maintenant. A titre d'exemple pas loin de chez nous la ville d'Agen a déployé des lampadaires solaires autonomes avec des solutions développées par une petite entreprise innovante de 200 salariés français répondant à la volonté des collectivités et des entreprises de réduire leur facture énergétique. Déjà plus de 100 000 lampadaires autonomes installés en France comme dans le monde par cette entreprise référencée depuis 2016 sur le catalogue de l'UGAP (l'union des groupements d'achats publics). On est très loin effectivement du petit démonstrateur des 3 micros éoliennes que vous nous promettez en attendant de finir votre diagnostic avec le SDEPA. Mais surtout et enfin on peut constater que toute votre ambition se retrouve dorénavant dans le plan de sobriété énergétique. Comme nous le savons, nous sommes entrés dans une période de mobilisation générale : le Président, le gouvernement, les entreprises, les collectivités, les particuliers. Tout le monde s'engage avec conviction dans la réponse à apporter à cette crise écologique et climatique. Je reprendrai d'ailleurs les mots utilisés par certains ministres de la transition écologique qui dans une dernière tribune d'horizon, que certains autour de cette table reçoivent également, nous expliquent qu'on doit faire de la crise énergétique une opportunité pour la transition écologique, une opportunité pour l'ensemble des parties prenantes de notre nation. Mais pas vous. Il n'y a rien. Ni dans le ROB, ni lors des récentes commission municipales. Il y a le compte-rendu effectivement laconique en commission travaux d'un document non finalisé, sans engagement ni de délai ni de budget. Les actions de court terme sont des invitations à adopter des éco-gestes. Avec cela est-ce que vous pensez que nous serons au rendez-vous de la transition énergétique ? Les actions à moyen terme viendront rejoindre la longue liste des plans d'action que nous attendons maintenant

depuis trois ans. Pourtant, l'Association des Maires de France dont vous faites partie je suppose, a publié un guide de 10 actions de sobriété en partenariat avec la banque des territoires et bien après le dispositif « Intracting » qui existe depuis 2016. C'est intéressant encore de voir qu'il vous a fallu 6 ans pour vous approprier un outil de financement des projets de rénovation énergétique, le « Intracting ». Un guide de bonnes pratiques mises en place par la Ville de Sète, de Nice, de Lorient, de Dijon, de Arras. J'aurais été fier sincèrement de retrouver et de voir apparaître la ville de Saint-Jean-de-Luz dans ces cas pratiques. Mais on n'y est pas. Dans le cadre de cette préparation du débat, au-delà des bons mots et des symboles, nous aussi on a fait un petit exercice pratique : celui de mesurer dans la longue liste des AP qui sont inscrites dans ce rapport celles qui sont résolument tournées vers la transition écologique. Le constat, malgré toute la bonne volonté et la sincérité dont nous avons pu faire preuve dans cet exercice, est sans équivoque : il y a quatre AP qui répondent à ce qui peut s'apparenter à des projets de transition écologique et ceux-ci pour un montant de 4,8 millions d'euros sur plus de 33 millions d'euros d'autorisations de programme qui sont prévues sur le mandat. Ça ne représente même pas 15% des perspectives d'investissement. C'est peut-être cela dont on a entendu parler : les 15% qu'on a pu lire récemment mais en tout cas ce ne sont pas les mêmes pour nous. En conclusion, comme malheureusement depuis trois ans maintenant, c'est avec une grande déception que je finis la lecture de vos orientations politiques pour 2023. Cette fois-ci, et pour la première fois de votre mandat, les perspectives financières présentées dans ce document nous montrent malheureusement le vrai visage de votre politique. Pour l'entrepreneur que je suis c'est aussi avec une certaine amertume voire une certaine colère que je découvre que les seules réponses que vous avez pour adapter Saint-Jean-de-Luz au défi climatique énergétique ce sont les impôts et l'endettement. Avant d'aller plus loin je préfère sur ces sujets laisser le soin à Manuel De Lara de développer l'appréciation de notre groupe sur les perspectives financières pour l'année 2023 et suivantes.

M. De Lara

Comme je l'ai indiqué je vais reprendre la parole pour commenter les orientations budgétaires et financières, rentrer un petit peu dans les chiffres pour les lire et vérifier les angles morts qui auraient pu y avoir dans ce rapport d'orientations budgétaires. Comme vous l'avez vu le groupe que j'ai l'honneur de représenter a au cours de ces trois dernières années fait preuve d'une position équilibrée en soutenant les projets qui font sens et qui vont dans le sens des luziens. En proposant des pistes pour accélérer l'adaptation de Saint-Jean-de-Luz aux défis qui font face ; vous ne les entendez pas toujours. En s'opposant aux décisions que nous considérons comme mauvaises. Pour en citer une : le versement des 800 000 euros de subventions au groupe Indigo que nous ne considérons pas justifié au regard de la durée de votre délégation de service public. Au fil des 15 séances du conseil municipal je pense que nous avons eu une position d'exigence mais toujours constructive et dans cet esprit nous nous sommes abstenus sur le budget primitif 2022 et nous vous avons indiqué que nous aurions pu le voter s'il n'avait pas comporté cette fameuse subvention des 800 000 euros au groupe Indigo. Effectivement on n'est pas toujours d'accord mais c'est dans le sens de la démocratie que de ne pas être d'accord autour d'une table. Dans tous les cas, sur certains axes quand vous allez dans le sens de l'intérêt des luziens et de la ville on vous suit. Je pense qu'on en a fait largement la démonstration. Mais ce soir nous sommes obligés d'abandonner cette posture bienveillante pour souligner les travers de votre politique ou de vos orientations budgétaires 2023. Ce soir la feuille de route que vous nous présentez en matière financière et fiscale renie les engagements que vous aviez pris devant les électeurs et les électrices de Saint-Jean-de-Luz en mars 2020. Pascal Lafitte les a rappelés. Je soulignerai juste que vous souhaitiez poursuivre la gestion en bon père de famille et à l'appui de cet engagement évidemment une maîtrise de l'endettement et une stabilité fiscale. Comment pouvez-vous rendre possible ces engagements ? Vous l'avez également rappelé : tous les engagements dans votre programme 2020-2026 étaient anticipés et financés. Auquel cas si l'électeur n'avait pas compris : « anticiper et financer » vous l'aviez mis en gras. Ce soir en rognant ces engagements c'est votre château de cartes qui s'écroule. On sait – pour revenir sur les chiffres – qu'on a vendu les bijoux de famille. On a voté pour et on vous a suivi là-dessus. Les murs de la Pergola au groupe Thalazur. L'espace

Jauléry pour financer la piétonisation de l'espace Foch : on vous a suivi aussi. 6 millions d'un côté, 2,8 millions de l'autre au groupe Carmen et Eiffage. Mais on a toujours alerté sur : après ces bijoux de famille que va-t-il nous rester ? Comment on reconstitue ces marges de manœuvre sur la ville ? Ce soir, pour sortir de cette impasse, vous nous proposez 4 leviers : la fiscalité, l'endettement, la session d'actifs immobiliers et la hausse de tarifs de certains services publics. Pour ce changement de braquet on vous a écouté avec beaucoup d'attention et vous nous avez expliqué qu'effectivement vous subissez le contexte géopolitique, le contexte économique, des décisions gouvernementales quand ce ne sont pas des mesures locales. Mais regardons la réalité en face. Vous nous confirmez dans le rapport d'orientations budgétaires 2023 que la crise sanitaire 2020-2021 n'a pas affecté de manière durable les équilibres financiers de la commune. Nous le savions déjà. Nous l'avons souligné à d'autres séances. Effectivement nous avons eu nos recettes qui ont diminué mais nos charges de fonctionnement ont aussi diminué et nous avons donné un coup de pouce à certains opérateurs économiques qui je pense peuvent largement remercier la commune eu égard à l'exceptionnalité des chiffres d'affaires enregistrés en 2021. J'aurais aimé qu'en retour de ce qui a été offert à ces opérateurs économiques on les retrouve sur le financement de notre EPIC Saint-Jean-de-Luz Animations Commerces. Vous nous rappelez que la revalorisation du point d'indice qui a pour objectif d'améliorer le traitement des agents publics est une mesure soudaine, lourde. Elle est arrivée avec le projet de loi de finances rectificatives : 220 000 euros. En année pleine on est à 430 000 euros. C'est une dépense supplémentaire que l'on va devoir supporter mais elle est nécessaire. On est aujourd'hui dans un marasme complet des services publics et vous le voyez par la défection dans tous les secteurs des agents. On va dire 500 000 euros de coûts supplémentaires sur le budget de fonctionnement des dépenses de personnel. Il eut été avisé de conserver les 800 000 euros qu'on a donné au groupe Indigo comme une poire pour la soif. Effectivement, le groupe Indigo avait l'obligation d'acquitter les taxes qui étaient les siennes d'occupation du domaine public. On n'avait aucune obligation, contrairement à eux, à verser une subvention. L'opération blanche est pour Indigo. Pour la ville de Saint-Jean-de-Luz c'est une perte de 800 000 euros. D'un côté, il y a des obligations réglementaires et de l'autre côté il y a un acte politique de verser une subvention. Vous nous dites également pour justifier les hausse d'impôts et l'endettement que vous subissez l'impact des mesures locales. La revalorisation du régime indemnitaire nous l'avons voté dans cette assemblée. Nous avons anticipé. Vous avez anticipé. A partir du moment où on a tous voté et je pense qu'il y a eu unanimité sur cette question, on sait que ça va peser mécaniquement sur le budget de fonctionnement de la ville. Donc on ne la découvre pas : elle est inscrite dans le marbre. Dans les autres mesures locales que vous subissez c'est le versement mobilité. Je vous rappelle M. le Maire que vous êtes le président du syndicat des mobilités. Ce syndicat des mobilités perçoit d'un côté le versement mobilité et de l'autre les subventions d'équilibre de la Communauté d'Agglomération Pays Basque qui sont prélevées sur le contribuable. Le versement mobilité sur tous les employeurs dont la ville de Saint-Jean-de-Luz qui ont plus de 11 salariés. Effectivement on est passé de 75 à 100 millions d'euros. Vous avez un énorme budget sur le syndicat des mobilités. On assume les choix qui sont faits et effectivement c'est une mesure qui pèse sur notre budget mais comme elle pèse sur des acteurs économiques qui eux subissent aujourd'hui de plein fouet la crise économique et l'inflation. Vous nous dites toujours dans le ROB que vous subissez - et on l'a vu il y a quelques instants dans une autre délibération - l'augmentation des heures supplémentaires des agents : 72 000 euros du fait de la reprise des festivités. Ces heures supplémentaires ne sont liées qu'à des actions portées par la commune ou des actions portées par l'EPIC Saint-Jean-de-Luz animation commerce ? J'aurais aimé voir le détail pour savoir si c'est à la ville de supporter ces 72 000 euros supplémentaires que vous pointez dans la DM que vous nous avez présenté tout à l'heure ou si c'est à l'EPIC et donc à son budget de le supporter. Autre argument que vous nous présentez à l'appui de cette hausse d'impôts et de l'endettement c'est évidemment le caractère inflationniste des dépenses d'énergie. C'est vrai. Ce choc énergétique il est une réalité mais en même temps vous nous dites qu'on est toujours en cours d'évaluation pour le mesurer. C'est que ça ne doit pas être très douloureux. Je pense que des industriels ou tout simplement un artisan boulanger sait au 10 novembre 2022 quel est l'impact sur son compte de résultat de ce que peut être l'augmentation de la facture énergétique.

M. Etcheverry

Non pas forcément.

M. De Lara

Ah non ? Ça ne se voit pas encore sur vos factures ? Vous le subissez M. Etcheverry ou vous avez trouvé le super contrat mais alors donnez le nous à tous mais je crois qu'on l'a déjà vu donc on le sait et on s'est projeté. Vous nous parlez effectivement de la baisse de la dotation globale de fonctionnement : 80 000 euros. Il y a eu une petite stabilité. On peut continuer à le répéter à chaque séance : la DGF va baisser. Ce pays a 3 milliards de dettes. Ça va continuer à baisser. Le budget de la Sécurité sociale creuse l'endettement et les dotations qu'on donne aux collectivités locales aussi. Les élus au niveau national n'osent pas l'évoquer de façon ferme sauf un certain parti dont les cadres sont aujourd'hui en train d'essayer d'élire leur président. Les envoyés du LR eux parlent de réduire. Derrière cette question de la baisse de DGF vous êtes passé très vite, sur le filet de sécurité inflation pour nous dire qu'on n'y aura pas droit et que ce sont des mesures qu'apportent le gouvernement. 430 millions d'euros quand même. Derrière ce filet de sécurité M. le Maire vous avez reçu un courrier du préfet, courrier en date du 28 octobre, et dans ce courrier si la ville de Saint-Jean-de-Luz l'a reçue c'est que vous êtes dans la liste des communes qui ont été pré-ciblées pour pouvoir présenter d'ici le 15 novembre - donc ça veut dire la semaine prochaine - un dossier de demande d'acompte sous certaines conditions. Je vais rentrer un peu dans le détail. C'est quoi ce filet de sécurité ? C'est d'une part d'absorber 50% de la fraction de la hausse des dépenses de personnel induites par la revalorisation 2022 du point d'indice. Vous nous l'avez montré sur la délibération sur la DM tout à l'heure : on est à 220 000 euros donc si nous pouvions - je le mets au conditionnel - bénéficier de ce filet de sécurité nous aurions reçu 110 000 euros. Deuxième disposition, toujours de ce filet de sécurité, c'est 70% de la fraction de la hausse des dépenses d'approvisionnement en énergie, en électricité, en chauffage urbain et en achat de produits alimentaires. Oui peut-être que l'État a mis une contrainte : 15 novembre pour remonter la demande d'acompte. Mais comme je vous le disais je pense qu'il y a des collectivités locales qui ont fait déjà cette évaluation comme d'autres ont adopté des plans de sobriété énergétique tout simplement pour éviter aussi le choc fiscal. Alors comment bénéficier de ce filet de sécurité ? Evidemment il n'est pas automatique et il est supposé que cette dotation exceptionnelle fasse la démonstration à l'appui de la demande, que nous anticipions, que vous anticipiez. Une perte de 25 % du taux d'épargne brut en 2022 par rapport à 2021 c'est effectivement le troisième critère sur lequel on nous demande d'apporter cette justification pour demander des acomptes à partir de du 15 novembre 2022. Je comprends à la lecture du ROB que nous ne demanderons pas le bénéfice du filet de sécurité. Je comprends à la lecture du ROB que nous terminerons avec un excédent global de 5 millions d'euros qui viendra après retraitement en déduction de l'emprunt d'équilibre que vous nous proposez de 8,5 millions d'euros. Une fois dissipé ce brouillard vert - je le qualifie de vert parce qu'il y avait toute cette question autour de la transition écologique et de la sobriété énergétique - regardons nos finances publiques. Elles sont malmenées ? Oui, un petit peu. Est-ce qu'elles nous empêchent de supporter les coûts partis ? Je ne vais pas revenir sur les chiffres qu'évoquait M. Lafitte. Vous connaissez notre position sur le pôle culturel. Non pas sur le principe d'un pôle culturel. En septembre 2016 nous avons voté contre cette opération avec Gaëlle Lapix tout simplement parce qu'il y avait une inflation sur le coût et que nous n'avions pas les coûts de fonctionnement. Aujourd'hui ce projet est parti. Est-ce que nous assisterons à l'inauguration sauf à être en déplacement professionnel ? Je vous dis oui parce que je pense que c'est un projet utile pour Saint-Jean-de-Luz. Par contre on ne viendra pas pleurer sur son impact sur le budget de fonctionnement. Si le projet est anticipé/financé alors on sait dire sur 2023 et 2027 quelle va être l'augmentation des charges de fonctionnement de la commune le cas échéant par l'arrivée de ces nouveaux équipements. Est-ce que nos finances publiques pourront supporter les nouvelles opérations qui arrivent au fil de l'eau, et pardon pour le jeu de mots : la piscine, la Plaine des Sports et bien d'autres ? Peut-être, mais à une seule condition : c'est qu'elles soient évaluées, anticipées et financées avant d'être inscrites sur des AP. Enfin, sur les deux derniers leviers M. le Maire vous nous

parlez d'une hausse des tarifications des services publics. On n'a pas vu desquels il s'agissait dans le rapport d'orientations budgétaires. Je suppose que nous parlons du stationnement. Vous avez, on va dire, protégé la cantine scolaire et évidemment le CCAS mais où sont les autres augmentations ? Vous ne les avez pas précisées. Vous nous parlez de cessions d'actifs immobiliers. Lesquelles ? Je ne peux pas entendre la musique qui tourne en ville comme quoi le prochain bijou de famille qui serait à vendre serait la Villa Harriet Baïta. Votre attachement au patrimoine luzien ne peut pas laisser croire que vous vendriez cette maison. Alors pour conclure, la crise sanitaire 2020-2021 ne nous a pas fait trop de mal. Les résultats financiers pour 2022 seront encore bons : ça va nous permettre ou ça va nous imposer de ne pas bénéficier du filet de sécurité. Demain la gestion en bon père de famille va devoir vous amener à faire des choix, des choix de priorité. C'est sûr. On sera là pour vous interpellé, on sera là pour vous soutenir. Comme le rappelait M. Lafitte tout à l'heure sur l'intelligence collective, je pense qu'à un moment où les collectivités locales sont aussi malmenées il serait peut-être bon qu'on ne soit pas juste des spectateurs dans les commissions auxquelles nous sommes invités à participer mais que nous puissions travailler un petit peu plus les uns à côté des autres. Effectivement, ce soir la guerre en Ukraine, l'inflation, la crise énergétique ont bon dos pour justifier devant les luziens de l'augmentation de l'impôt et de l'endettement. Pour l'endettement vous nous proposez - et je vous cite - un réendettement important de 14 millions d'euros.

M. le Maire

Il va falloir s'arrêter.

M. De Lara

Alors je compte aussi le temps que vous avez pris M. le Maire parce qu'on l'a noté. 14 millions d'euros - et je terminerai avec ça - c'est 1 000 euros supplémentaires pour chaque luzien : 14 millions – 14 000 habitants ça fait 1 000 euros par habitant. Ça se rajoute aux 642 euros d'endettement que nous portons déjà et tout ça s'appuie finalement sur une politique qui continue dans la direction que vous avez fixée en disant depuis le début en mars 2020 : « je tiendrai les engagements que j'ai pris ». Oui, sauf le dernier : « je ne serai pas le candidat aux multiples promesses démagogiques qui par la suite ne peuvent être tenues. Les engagements que je prendrai devant vous seront tous respectés dont la stabilité de la pression fiscale. » Je vous remercie M. le Maire de nous expliquer comment à mi-mandat on est passé d'une des villes que vous soulignez dans votre programme « les mieux gérées et les moins imposées du département » à une ville contrainte ce soir de lever encore plus d'impôts et derrière de creuser l'endettement.

M. Etcheverry

Je vais répondre à certaines choses. Il y avait beaucoup de choses à dire, beaucoup d'incertitudes. Je ne les ai pas toutes relevées.

M. De Lara

Il n'y en avait pas beaucoup. Vous parlez avec beaucoup d'assurance.

M. Etcheverry

Non je n'ai pas beaucoup d'assurance. Au contraire, j'ai beaucoup d'humilité devant tout ce que vous avez dit.

M. De Lara

Le sentiment que vous nous donnez à chaque fois c'est que vous prenez beaucoup de hauteur. Mais on va regarder les chiffres de très près ensemble.

M. Etcheverry

Je ne vais pas vous répondre sur des chiffres.

M. De Lara

Evidemment.

M. Etcheverry

En tout cas pas sur ceux que vous avez annoncés.

M. le Maire

M. De Lara arrêtez de donner tout le temps des leçons. Je veux bien vous répondre mais vous êtes tout le temps en train de donner les leçons de morale avec votre collègue qui est chef d'entreprise. M. Charrier n'est pas le seul chef d'entreprise autour de la table. Il y en a d'autres qui sont plus âgés que lui et qui font ou ont fait tourner des entreprises.

M. De Lara

On est d'accord. Mais on ne peut pas qualifier nos interventions d'approximations. On veut que vous nous répondiez, mais vous ne qualifiez pas nos interventions d'approximations.

M. Etcheverry

Je n'ai pas dit que votre intervention est approximative.

M. De Lara

Si. Vous parliez d'approximations. C'est à qui que vous vous adressiez ? Vous parliez d'incertitudes.

M. Etcheverry

Pour répondre à M. Lafitte et c'est ce que vous disiez aussi M. De Lara : sur les 8,3 millions d'emprunt pour l'année prochaine c'est la somme prévue mais avant reprise des résultats. Je précise car il y a quelques imprécisions. M. Lafitte ne l'a pas dit.

M. Lafitte

Je relève qu'il y a 8,3 millions d'emprunt, ça n'est pas nécessaire de compléter. J'ai bien précisé emprunt « d'équilibre ».

M. Etcheverry

C'est important de préciser davantage les choses. Les gens nous écoutent.

M. Lafitte

On en reparlera pour le budget dans la mesure où j'ai parlé de 8,3 millions d'emprunt « d'équilibre ». On verra si vous en avez besoin ou pas, si vous réalisez vos résultats et si vous réalisez vos investissements ; ce qui reste encore à démontrer.

M. le Maire

On ne vous a pas coupé alors vous nous laissez répondre s'il vous plaît.

M. Charrier

Dans votre rapport il est écrit 8,2 millions, pas 8,3 millions.

M. Etcheverry

Il y a peut-être une erreur.

M. le Maire

Chaque année il y a un affichage d'emprunt qui n'a pas été utilisé jusqu'à maintenant.

M. Lafitte

On le précise.

M. le Maire

Non vous ne le faites pas. Nous on vous le précise.

M. Etcheverry

Sur l'augmentation des impôts il y a quelque chose que l'on a déjà répété et que vous oubliez de préciser : en 2019 on a baissé les impôts de 413 000 euros au moment du transfert du fonctionnement du conservatoire au niveau de la CAPB. C'était 413 000 euros que les luziens versaient pour le fonctionnement du conservatoire et qu'ils ont arrêté de verser en 2019.

M. Lafitte

Ils l'ont vu ça sur leurs impôts ?

M. le Maire

Bien sûr qu'ils l'ont vu. On vous le montrera M. Lafitte.

M. Etcheverry

On ne les a pas rappelés ces 413 000€ et les 200 000 euros de delta on les a pris sur notre budget.

M. De Lara

Vous avez raison M. Etcheverry. Je vous rejoins. On le sait. M. le Maire l'avait négocié dans des conditions qui étaient un peu épiques à l'agglomération. Est-ce qu'il nous restait encore à financer le delta qui est à notre charge quand toutes les autres communes du pays basque bénéficiaient du service ? Tant qu'à dire que c'est la CAPB vous oubliez de dire une chose : c'est qu'on paye aussi les impôts de la CAPB donc ce sont des vases communicants. Accessoirement en 2020 c'est 133 millions de prélèvements obligatoires de la CAPB.

M. le Maire

M. De Lara si je n'étais pas parti en discussion à l'époque on aurait continué à payer les 413 000€ tout en participant aux impôts de la CAPB.

M. De Lara

C'est bien ce que je viens de dire M. le Maire. On s'en est bien sorti mais on aurait pu encore aller plus loin. Je souligne ce que vous avez fait mais attention : ça a baissé l'imposition mais on paye aussi sur la CAPB ; ce qu'on nous donne d'un côté, on nous le reprend de l'autre. N'oubliez pas ça.

M. Etcheverry

Ces 413 000 euros c'est ce que l'on propose aujourd'hui dans l'augmentation d'impôts. L'augmentation vient récupérer ces 413 000 euros. Ni plus, ni moins. En effet, on a toujours dit que les impôts on les lèveraient que quand on en aurait vraiment besoin. Actuellement le contexte fait qu'on a besoin de toucher au levier de la fiscalité. Sur les frais de fonctionnement du pôle culturel - c'est aussi pour répondre à M. De Lara - je vous avais donné l'année dernière dans le DOB tous les détails du fonctionnement du pôle culturel. Vous reprendrez si vous le voulez le compte rendu sur l'équipe qui va composer et qui va faire fonctionner le pôle culturel, sur les fluides, sur les discussions que l'on a actuellement avec la scène nationale sur les périodes d'utilisation qui du coup impacteront les échanges financiers entre eux et nous. Donc les principes de fonctionnement vous les avez. Je vous avais dit aussi l'année dernière que l'équipe que nous souhaitons mettre en place pour le pôle culturel était prévue dans la prospective. Elle y est dans la prospective. Vous avez une prospective jusqu'à 2026 qui prend notamment en compte ces mouvements d'effectifs. Je ne vais pas vous refaire la même exposition que l'année dernière. Vous avez tous les détails dans le DOB de l'année dernière. Certainement qu'au moment du vote du budget on rentrera un peu plus dans le détail des chiffres puisqu'on est en train d'affiner la convention pluriannuelle d'objectifs avec la scène nationale. Pour répondre à M. De Lara sur l'augmentation de l'endettement : oui c'est vrai mais il faut regarder ce qui est prévu au regard de la prospective qu'on propose. Si vous regardez la prospective, il est dit qu'en 2026 on aura investi 48 millions d'euros avec un autofinancement de 34 millions d'euros. Effectivement on va augmenter l'endettement mais on aura investi aussi pour le bien des luziens et pour l'amélioration des services publics.

M. De Lara

On n'en doute pas. Mais après c'est la priorisation des actions.

M. Etcheverry

La technique et les enjeux sont les mêmes pour vous comme pour nous. C'est un choix dans les objectifs.

M. De Lara

M. Etcheverry regardez en bas à droite de votre tableau prospectif : le dernier chiffre indiqué pour 2028 c'est ce qu'il nous reste.

M. Etcheverry

Alors qu'est-ce qu'il faut faire ? Ne rien faire ? Si on n'augmente pas les impôts on ne rendra plus une qualité de service public que l'on souhaite donner aux luziens. Ce n'est pas compliqué à comprendre puisque vous êtes tous chefs d'entreprise. M. Charrier vous qui êtes entrepreneur – ce n'est pas une critique, excusez-moi – quand vous avez une augmentation des fluides dans votre entreprise et l'augmentation des salaires : comment vous faites ? Comment vous fonctionnez ? Comment vous amortissez ces deltas ? Ça m'intéresse de savoir comment vous faites. Quand ça augmente vous augmentez vos prix de vente et vous baissez vos coûts de production n'est-ce pas ?

M. Charrier

Soit on rogne sur la marge soit on augmente effectivement les prix de vente dans une certaine mesure.

M. Etcheverry

C'est exactement ce que l'on fait actuellement.

M. Charrier

Vous n'augmentez pas, vous prenez sur les impôts. C'est un peu différent. Vous ne vendez rien.

M. Etcheverry

Depuis des années on fait des efforts sur le fonctionnement puisqu'entre 2013 et aujourd'hui on a baissé nos coûts de fonctionnements de 9,4%. On fait des efforts continus là-dessus. Le nœud de la question c'est qu'on se retrouve avec une situation inédite due à plusieurs événements internationaux ou nationaux, avec des décisions prises par le gouvernement notamment sur les revalorisations du point d'indice des fonctionnaires, le coût des fluides. Ce sont des charges imprévues même si on essaye de tout prévoir et d'anticiper. Ce sont des charges imprévues à hauteur de quasiment 900 000 euros. Vu la brutalité et la soudaineté de ces événements il faut bien que l'on essaye d'y faire face parce que derrière on a une ville à faire tourner, on a des services à rendre aux citoyens. Il faut bien qu'on puisse « faire tourner la boutique » si je reprends une expression entrepreneuriale. Il n'y a pas d'autres moyens que de lever l'impôt quelle que soit la priorité des programmes. On parle de volume d'investissement ou de volume de fonctionnement. On est sur une nouvelle réalité et on n'a pas d'autres choix.

M. Lafitte

C'est faux. A part lever l'impôt il vous suffit de calibrer autrement l'investissement. Calibrer et modérer autrement votre investissement ce n'est pas ne rien faire.

M. Etcheverry

Vous vous rendez compte M. Lafitte qu'il s'agit de 900 000 euros. Si on veut les amortir, on arrête tout, il n'y a pas le choix.

M. Lafitte

C'est votre façon de voir les choses, ça n'est pas la nôtre.

M. le Maire

De toute façon on ne sera pas d'accord. Pour répondre à Mme Dupuy-Althabegoity sur les économies d'énergie. Vous disiez qu'on commençait seulement maintenant. A savoir qu'il y a les objectifs pour 2025 imposés par les services de l'Etat en termes d'économie d'énergie. On les a déjà quasiment atteints car on avait anticipé les économies d'énergie.

Mme Dupuy-Althabegoity

Je parlais globalement pour 2025. Il ne s'agissait pas seulement des économies d'énergie. Il s'agissait de toute votre politique de transition écologique. Le rapport du GIEC est clair. Vous avez dit que l'échelle communale était très importante et notamment pour la transition écologique. C'est ça que je soulignais quand j'ai pointé 2025.

M. Lafitte

Concernant ces économies d'énergie, voici une proposition du groupe Herri Berri. Nous avons appris par la presse les mesures prises pour économiser tout ce qui est consommation de fluides. C'est bien, c'est complet ça touche à peu près. Mais au niveau des élus municipaux que nous sommes cela est, tant sur le fond que sur la forme, inadmissible. C'est pour nous toujours aussi incompréhensible que vous vous refusiez à solliciter toute forme d'intelligence collective émanant de votre conseil municipal. Dans la proposition du groupe Herri Berri pour éviter que cela ne se reproduise sur ce thème des économies de fluides nous vous proposons de mettre en place un petit groupe de travail sur ce thème- là composé de conseillers municipaux réunissant les différentes sensibilités du conseil et dont le rôle serait :

- d'assurer un suivi annuel des objectifs posés en termes d'économie de fluides,
- d'assurer une clause de revoyure : c'est-à-dire que ce que vous annoncez là il faut à un moment faire un bilan au bout d'un certain temps et associer toutes les sensibilités du conseil municipal. Une clause de revoyure annuelle permettrait de communiquer sur ces objectifs visés, qu'ils aient été atteints ou pas.
- d'actualiser d'une année à l'autre les ambitions relatives aux économies de fluides tout en proposant des solutions techniques ou des pratiques nouvelles qui pourraient émaner des idées de conseillers municipaux qui seraient dans ce groupe-là.

Nous vous faisons oralement ce soir cette proposition que nous vous confirmerons par un courrier lundi ; proposition qui est bien sûr discutable et amendable concernant ce que je viens de lister, les trois points. Pour cela nous nous tenons à votre disposition et donc naturellement et en toute transparence nous rendrons publics votre décision par rapport à cette proposition qui représente quelque chose de positif qui va faire évoluer les choses.

M. le Maire

Il y a déjà des commissions. De plus, je le redis : vous dites avoir appris des choses par la presse alors qu'il y a eu une commission dédiée à cela. Que vous n'avez pas pu venir je veux bien le concevoir mais nous n'en sommes pas responsables.

M. Lafitte

Là je vous parle de tout ce que vous avez listé dans la presse il y a 2 jours à propos des économies. Je l'ai su en lisant la presse. Donc associez-nous : Herri Berri, le centre luzien.

M. le Maire

Il y a des commissions pour cela.

M. Lafitte

On suit tout cela. Les engagements que vous déclinez sont très biens mais ce qui m'intéresse surtout c'est de suivre les résultats au bout d'un an et communiquons sur ça aux luziens en disant « on a gagné tant de m², tant de kW, tant de L, etc ; on a atteint cela, on peut mieux faire parce que quelqu'un au groupe Herri Berri, au centre luzien, a eu une autre idée ». C'est le recours à cette fameuse intelligence collective.

M. le Maire

M. Charrier vous parlez tout à l'heure de l'entreprise d'Agen sur le photovoltaïque pour l'éclairage public. Sachez qu'on est en relation avec eux. C'est eux qui nous ont mis l'éclairage sur le giratoire d'Acotz. Il me semble que c'est la même entreprise. J'ai oublié le nom de l'entreprise dédiée mais ils font partie du groupe Fonroche.

M. Charrier

Pour revenir très rapidement sur ce que vous évoquiez sur les limites financières dans le contexte actuel : j'ai la chance d'avoir deux entrepreneurs avec une plus grande expérience. Moi je ne suis qu'un petit industriel effectivement. Dans ce genre de situation M. Etcheverry vous limitez vos investissements. Je ne sais pas comment vous faites pour trouver des millions comme ça partout mais effectivement c'est 10 millions par-ci, 10 millions par-là, 1,5 million par-là, 4 millions par-là. Il faut aussi s'apercevoir que l'augmentation du prix des matières premières aujourd'hui ça va s'arrêter à un moment ; l'augmentation des énergies ça va aussi s'arrêter à un moment. Ça ne peut pas continuer comme ça. Donc qu'est-ce qu'on fait ? On ralentit, on maintient le service aux luziens mais on ralentit les investissements et on fait attention : on se met dans un mode défensif de maîtrise des dépenses, de maîtrise des charges de personnel. Voilà ce qu'on fait dans une entreprise, dans une petite entreprise.

M. Etcheverry

Par rapport au filet de sécurité dont parlait M. De Lara je voulais préciser qu'on a pris le parti de ne pas demander l'acompte parce que si on le demande on va l'obtenir et si après on n'est pas éligible au filet de sécurité il va falloir qu'on le rembourse. Donc on a préféré attendre de voir si on rentre dans le dispositif du filet de sécurité et à ce moment-là on fera la demande.

M. De Lara

On verra M. Etcheverry les critères imposés sur ce courrier. Le taux d'épargne est concerné et on le verra au moment du vote du compte administratif au mois de juin. On mesurera au mois de juin si vous aviez raison ou non de ne pas y aller. En tous les cas si ce soir vous nous dites qu'il y a une dégradation importante du taux d'épargne qui justifierait qu'on aille sur ce filet de sécurité évidemment qu'on vous suivrait. C'est la lecture que j'ai de ce ROB. Que le contexte fasse peser des tensions fortes c'est

évident. Est-ce qu'il y a le feu dans la maison ? Je ne le vois pas à la lecture de ce ROB. Vous parlez d'un excédent global qui va nous amener encore une fois à terminer sur une trajectoire positive et quand je dis positif ce soir elle sera corroborée ou pas par le compte administratif. Si elle est positive je le soulignerai en juin 2023. J'ai l'impression - mais je n'ai pas les chiffres que vous avez parce que je n'ai pas le service finances à ma disposition pour avoir des états de résultats intermédiaires - qu'on va sur une trajectoire qui ne sera pas si dramatique que ça.

M. le Maire

Elle ne sera pas dramatique. Vous le verrez M. De Lara. Pour votre information j'ai rendez-vous mardi il me semble avec M. le Préfet : ce sera le sujet à aborder avec lui. A présent, je vous prie d'acter qu'on a débattu. C'est compliqué car il faut à la fois acter et voter. Je ne vois pas comment on peut être contre la tenue du débat mais je suis obligé de passer par un vote. Vous verrez tout à l'heure pour la CLECT il faudra simplement acter mais pour le ROB dans les textes il est dit qu'il faut un vote. Je ne vois pas comment on peut être contre le fait qu'il y ait eu un débat. C'est filmé, c'est enregistré, on ne risque rien.

M. De Lara

Le centre luzien prend acte du débat et vote en prenant acte du débat.

M. Lafitte

Je ne vois pas non plus comment on peut acter la tenue du débat et voter contre le fait qu'il y ait eu un débat.

M. le Maire

Légalement c'est comme ça même si ça peut paraître un peu ridicule.

M. De Lara

Vous ne nous avez pas coupé la parole et vous nous avez laissé le soin de nous exprimer. On a pu débattre donc c'est un vrai débat ; il n'y a pas de souci.

N°10 – ADMINISTRATION GENERALE

Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : approbation du rapport du 11 octobre 2022

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Suite à la création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) au 1er janvier 2017, le Conseil Communautaire a délibéré le 4 février 2017 pour créer la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

La CLECT s'est réunie le 11 octobre 2022 pour se prononcer sur le transfert des charges lié à 2 compétences (ne concernant pas la commune de Saint-Jean-de-Luz) :

- La restitution des charges transférées par 83 communes dans le cadre de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

- L'évaluation des transferts de charges relatifs au financement des animations locales (7 communes)

Les points abordés durant cette CLECT ont fait l'objet d'un rapport (annexe).

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le rapport de la CLECT établi suite à la réunion du 11 octobre 2022 (annexe),
- D'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale et ressources humaines » du 2 novembre 2022,
- Approuve le rapport de la CLECT établi suite à la réunion du 11 octobre 2022 (annexe),
- Autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

N°11 – ADMINISTRATION GENERALE

Communauté d'Agglomération Pays Basque : rapport d'observation de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine

M. le Maire expose :

La Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine (CRC) a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) concernant les exercices 2017 et suivants.

A l'issue de ce contrôle, la CRC a transmis son rapport d'observations définitives, accompagné de la réponse qui y a été apportée par le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (annexe).

Le contrôle a porté sur la gouvernance intercommunale, la qualité de l'information financière et comptable, la situation financière, l'intégration intercommunale et les équilibres territoriaux.

Conformément à l'article L.243-6 du code des juridictions financières, ce rapport doit être transmis aux assemblées délibérantes des communes membres pour information.

Il est proposé au conseil municipal :

- De prendre acte du rapport d'observations définitives du 15 juin 2022 émis par la CRC suite au contrôle des comptes de gestion de la CAPB pour les exercices 2017 et suivants (annexe).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale et ressources humaines » du 2 novembre 2022,
- Prend acte du rapport d'observations définitives du 15 juin 2022 émis par la CRC suite au contrôle des comptes de gestion de la CAPB pour les exercices 2017 et suivants (annexe).

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. le Maire

La Chambre régionale des comptes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la CAPB. Elle a rendu son rapport le 05 mai 2022 ; et la CAPB a délibéré sur ce rapport dans sa séance du 09 juillet 2022. Conformément aux dispositions de l'article L.243-6 du code des juridictions financières, ce rapport doit être transmis aux assemblées délibérantes des communes membres pour information. La CRC confirme la solidité de la construction communautaire notamment, au regard de ses conclusions sur la situation comptable et financière de la CAPB. Elle n'a ainsi relevé aucun problème de fiabilité des comptes, et indique que « la situation est, sur la période contrôlée, satisfaisante ». Comme pour toute collectivité, certaines améliorations dans l'organisation budgétaire et comptable, techniques et mineures, sont proposées et sont d'ores et déjà prises en compte. La CRC n'émet aucune alerte, mais formule onze recommandations pour parfaire la gestion et l'information délivrée par la CAPB, tout en précisant qu'elles sont « mises en œuvre » ou « en cours de mises en œuvre », illustrant le processus d'amélioration continue dans lequel la CAPB est engagée depuis l'origine. Les 11 recommandations :

- 1-Présenter les rapports d'activité du conseil en développement en conseil communautaire pour qu'ils fassent l'objet d'un débat
- 2-Elaborer les rapports d'activité annuels du président de la CAPB
- 3-Créer des régies dotées de l'autonomie financière pour les budgets annexes de la base Loisirs Baigura, port de plaisance Anglet, assainissement non collectif et centre de formation pour apprentis et ouvrir les comptes au Trésor correspondants.
- 4-Se conformer à l'article 10 de la loi relative aux droits des citoyens dans les relations avec l'administration du 12 avril 2000 et décrets (...) pour la mise à disposition des données essentielles des conventions de subvention pour un montant supérieur à 23.000 €
- 5-Reconstituer les lignes d'actifs globalisées, attribuer des numéros d'inventaire et des libellés explicites aux immobilisations et procéder à un apurement des comptes relatifs aux immobilisations en cours
- 6-Ajuster les emplois budgétaires aux emplois effectivement pourvus et harmoniser les données relatives aux ressources humaines
- 7-Parachever le travail de définition des voies et parcs d'intérêt communautaire et objectiver les critères de délimitation des équipements reconnus 'intérêt communautaire, dans le domaine culturel et sportif
- 8-Se doter d'un nouveau pacte financier et fiscal ou à défaut instituer une dotation de solidarité communautaire

9-Formaliser un PPI et réaliser un bilan annule et territorialisé des dépenses d'investissement afin de permettre au conseil communautaire de disposer d'une vue d'ensemble prospective et rétrospective de ces dernières

10-Définir un projet de territoire fixant les orientations de l'agglomération dans ses domaines d'action stratégique et les mesures pour les mettre en œuvre, (article 23 loi du 04 février 1995)

11-Se doter d'une conférence intercommunale du logement ainsi que d'un plan partenarial de gestion de la demande locative et d'information des demandeur (Art L441-1 du code de la construction et habitat)

La CRC relève que des recommandations sont en cours, ainsi trois recommandations majeures avaient été engagées dès 2020, à savoir :

-la rédaction d'un projet de territoire (recommandation n°10),

-l'établissement d'un programme pluriannuel d'investissement (recommandation n°9),

-l'adoption d'un nouveau pacte fiscal et financier (recommandation n°8).

Il y a certaines remontrances mais qui ne sont pas majeures. Il faut reconnaître que la CAPB est une structure récente. Il faut qu'elle évolue avec le temps. Vous souriez M. De Lara ? Vous n'avez pas l'air d'accord avec moi.

M. De Lara

Je souriais car je me demandais si vous alliez reprendre l'expression du petit enfant qui commence à apprendre à marcher mais vous n'êtes pas allé jusque-là.

M. le Maire

Non, quand même pas.

M. De Lara

Merci pour cette synthèse M. le Maire. Je pense que tout le monde a lu le rapport de la CRC.

M. le Maire

Je ne suis pas persuadé que tout le monde l'ait lu.

M. De Lara

Tout le monde l'a lu évidemment. Il m'a fallu 3 lectures - chacune prend 90 minutes - pour bien comprendre de quoi on parle.

M. le Maire

Oui, il y a plus de 100 pages.

M. De Lara

Cette communauté d'agglomération on l'a décidé dans cette assemblée, pour certains d'entre nous, en 2017. 5 ans après on est sur l'heure du bilan. La chambre régionale des comptes fait un certain nombre d'observations. Vous les avez rappelés. Peu ou prou elles ont été corrigées. Nous avons eu l'occasion d'être dans l'assemblée communautaire le 9 juillet dernier. Nous avons largement débattu pendant 4h30 sur le projet de territoire, sur le pacte fiscal et financier, et sur le fameux PPI. Dans mon intervention sur le projet de territoire, une des recommandations forte de la CRC c'était de dire qu'on avait enjambé les conseils municipaux. Le pacte fiscal et financier n'a pas non plus été soumis aux

conseils municipaux pour avis ; de même que le PPI qui est une longue liste à la Prévert, avec peu ou prou 400 millions d'euros d'investissement. Se pose la question du financement de toutes ces opérations et demain de l'activation ou pas du levier fiscal. Ces trois documents un peu majeurs qui avaient été soulevés par la CRC ont donné lieu à des débats, à des votes serrés et derrière l'ajustement budgétaire que vous évoquiez entre 2017 et aujourd'hui pour faire face aux 21 politiques publiques. On parle de 61 compétences à l'agglomération et c'est plus de 200 personnes qui ont été recrutées. Voilà la réalité de ce qu'est la CAPB. De la même façon qu'on a pu débattre tout à l'heure, et j'en termine, sur les 400 millions et toutes les opérations inscrites dont celle de la piscine avec 1,5 million de subventions inscrites dedans ça va nécessiter une priorisation des critères d'impact et surtout une méthode pour choisir pourquoi tel projet à tel endroit plutôt qu'ailleurs en fonction de son utilité. En fonction de son utilité pour les habitants du pays basque évidemment. Merci M. le Maire pour cette synthèse. Je pense que c'est important que les rapports d'activité du président de l'agglomération puissent aussi venir devant le conseil municipal. Ça serait une bonne chose.

M. le Maire

Très bien.

Mme Debarbieux

C'est effectivement un document très lourd. Je me suis arrêtée au constat sur les pôles territoriaux pour avoir participé aux travaux de Batera qui se sont faits juste avant les municipales. On appelait les élus volontaires, la CCI, le Conseil de développement pour débattre entre nous sur les avantages et inconvénients de cette organisation. Le pôle territorial venait très souvent en forme de critique, c'était presque une coquille vide. C'est vrai qu'aujourd'hui - même en ne siégeant pas puisque le groupe Herri Berri a été exclu - on s'aperçoit qu'il y a eu des améliorations qui ont été apportées. C'est indéniable mais aujourd'hui le rapport parle de quelque chose d'inabouti. C'est dommage. Nous on se demande si ce n'est pas plutôt qu'on arrive au bout de ce que permet la loi Nôtre concernant ces pôles. C'est peut-être ça le problème. Il faudrait peut-être qu'on travaille dans un avenir sur une autre organisation territoriale. On le verra. Ceci dit, concernant vos commentaires sur la commune et le conseil municipal c'est important. Je voudrais vous faire part de cette remarque d'Alexis de Tocqueville, c'est 1805-1859, qui disait déjà : « ôtez la force et l'indépendance de la commune, vous n'y trouverez jamais que des administrés, pas des citoyens. » C'est très vrai.

N°12 – ADMINISTRATION GENERALE

Réalisation du pôle d'échanges multimodal de la gare de Saint-Jean-de-Luz-Ciboure : approbation du protocole de partenariat avec le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour (SMPBA)

M. le Maire expose :

Le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour (SMPBA) est lauréat du projet de pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure. C'est un maillon essentiel du projet de ligne express littoral basque Hendaye-Bayonne. A ce titre, le SMPBA est également lauréat du 4ème appel à projet du Ministère des Transports sur les PEM et sur les transports en commun en site propre (TCSP).

Le SMPBA est statutairement compétent pour aménager les pôles d'échanges multimodaux. Il assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet qui mobilise plusieurs partenaires : Région, SNCF, Etat, et les communes de Ciboure et Saint-Jean-de-Luz.

Afin d'organiser la mise en œuvre de ce projet qui s'échelonne de 2022 à fin 2027, il importe de mettre en place un protocole de partenariat (annexe). Ce dernier a pour objectif de :

- Formaliser les enjeux communs pour la réalisation du projet de PEM,
- Définir le périmètre du projet et son programme d'aménagement,
- Définir le rôle de chaque partenaire et les modalités de coordination entre les différents acteurs et maîtres d'ouvrage concernés.

La Région a approuvé ce protocole dans le cadre de son Conseil permanent du 3 octobre 2022. Les principes de ce protocole ont été présentés lors de la commission mobilité du conseil municipal de Saint Jean de Luz du 17 octobre 2022.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le protocole de partenariat avec le SMPBA en vue de la réalisation du PEM pour la gare Saint-Jean-de-Luz/Ciboure (annexe),
- D'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les actes afférents et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne mise en œuvre de ce protocole.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale générale « Mobilités » du 17 octobre 2022,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale et ressources humaines » du 2 novembre 2022,
- Approuve le protocole de partenariat avec le SMPBA en vue de la réalisation du PEM pour la gare Saint-Jean-de-Luz/Ciboure (annexe),
- Autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les actes afférents et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne mise en œuvre de ce protocole.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

Mme Tinaud-Nouvian

Ce projet de PEM – pôle d'échanges multimodal – je l'ai trouvé très intéressant. Je suis positive mais je souhaiterais avoir quelques informations complémentaires sur son articulation, sur la cohérence d'objectifs communs en vue d'une réalisation globale avec les travaux actuels qui sont faits à Saint-Jean-de-Luz et aussi avec son financement. J'ai fait comme vous aviez fait lors du projet Foch : un petit sondage chez les luziens et les luziennes. Ils n'étaient absolument pas au courant. Ils ne savaient pas du tout ce que c'était. J'ai dû expliquer de quoi il s'agissait et son utilité, dire que c'est un lieu d'échange où se connectent différents modes de transport, expliquer que c'est pour fluidifier le passage d'un mode transport vers un autre transport. Ça concerne le TER, le TGV, les vélos, les bus. C'est dommage qu'il n'y ait pas le métro à Saint-Jean-de-Luz : ça réglerait le problème. Sauf erreur de ma part, ce projet ça fait cinq ans qu'il est né. Vous l'aviez même approuvé dans un conseil municipal en 2018 si j'ai bonne mémoire, en 2019 c'était la région et l'agglomération et ça a été finalisé en 2022 je crois. Vous allez éclairer ma lanterne M. le Maire : la gare de Saint-Jean-de-Luz est classée « gare complémentaire » et

non pas « gare prioritaire » ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce que cela veut dire que l'on va passer après les autres et que les travaux vont durer jusqu'en 2027 ?

M. le Maire

Je vous laisse finir mais la réponse est non.

Mme Tinaud-Nouvian

Vous êtes dans ce comité de pilotage alors je voulais vous faire part du fait que j'ai trouvé les modalités de financement pas vraiment très explicites. Il est vrai qu'actuellement il y a une tendance à jongler avec les études de chantier, les audits techniques, les analyses financières ; tout cela ça a un coût. J'ai retenu une chose importante : le coût global est de 11 millions d'euros. J'en profite pour faire un petit clin d'œil qui ne va surement pas vous plaire : un énorme chantier comme celui-là s'avère moins cher que le pôle culturel. Je crois que les villes sont appelées à hauteur de 10% du PEM. Ces travaux ça peut donner le tournis aux luziens. Il est difficile de savoir si c'est cohérent ou si vous avez mis la charrue avant les bœufs, ou s'il faut les qualifier de travaux pharaoniques qui ne cessent de faire des petits qui prolifèrent. Qu'allez-vous dire aux luziens et aux luziennes ? Vont-ils devoir mettre la main au portemonnaie pour remplir le tonneau des Danaïdes ? J'ai eu la réponse donc je ne vous pose plus la question. Les choix que vous faites sont certainement cornéliens et dans un choix on a toujours une chance sur deux de se tromper, surtout en pleine récession économique et transition écologique. Néanmoins nous savons tous que les travaux sont énergivores. Je ne fais pas de procès d'intention en disant cela. Mais ils font partie des grands pollueurs puisque le secteur du bâtiment et travaux publics est l'un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre. J'ai un chiffre pour étayer mes dires : 227 millions de tonnes de résidus polluants seraient liés à 75% des déchets produits par le secteur du bâtiment. En parlant M. le Maire de façon très imagée : ce que vous faites, cela ne s'appellerait-il pas la politique de la pastèque ? Cette politique de la pastèque elle est verte à l'extérieur parce que vous nous bercez de bons plans écologiques et de belles paroles, et rouge à l'intérieur par l'impact de carbone qui en découle. Je vais terminer par une citation du secrétaire général de l'ONU monsieur Antonio Guterres qui disait récemment pour l'ouverture de la COP 27 : « nous sommes sur l'autoroute vers l'enfer climatique avec le pied toujours sur l'accélérateur ». Je vais rester quand même positive concernant les économies effectuées que vous avez faites sur la ville : l'éclairage public, se laver les mains à l'eau froide, ne pas chauffer les couloirs, la piscine - équipement sportif le plus généreux d'une ville - on ne va pas en reparler, on en a déjà parlé.

M. le Maire

Nous sommes sur le PEM Mme Tinaud-Nouvian.

Mme Tinaud-Nouvian

Oui je suis hors sujet. Je referme la parenthèse. Cela sera ma dernière question M. le Maire. C'est peut-être indiscret mais j'aimerais savoir donc je vous pose la question quand même : où se situe votre pied sur le pédalier ? C'est-à-dire êtes-vous sur le frein écologie-économie ou bien sur l'accélérateur travaux non-stop grosses dépenses et appel aux contribuables ?

M. Lafitte

A Herri Berri nous sommes favorables à ce projet de pôle d'échanges multimodal de la gare de Saint-Jean-de-Luz. Nous allons voter ce protocole relatif aux modalités de partenariat. Deux remarques cependant sur le fond et la forme. Hugo-Luc traitera la forme. Sur le fond vous projetez en profitant de la situation centrale de la gare de faire venir au plus près de l'hyper-centre des personnes qui

pourront utiliser à leur gré le train, le bus, le vélo ou la marche : cela nous convient. Mais c'est pour ceux qui utilisent la voiture pour se rapprocher du centre-ville que va s'opposer à notre avis un problème. Pour les plus vertueux il n'y aura pas de dilemme : ils laisseront la voiture sur un des deux parkings relais en périphérie et utiliseront les navettes à destination du centre-ville à condition première qu'elles circulent sur un site qui leur soit dédié. C'est ce dont vous parliez il y a 5 minutes : à savoir qu'il n'a pas démarré, qu'il sera livré tard. Pour nous c'est important, c'est comme un cerf-volant : si jamais vous le faites voler il faut qu'il y ait un fil et s'il n'y a pas ce fil, il ne marchera pas. Là il nous faut un fil qui sera du parking au centre-ville pour ces navettes-là. Il ne faut pas un grain dans le bouillon.

M. le Maire

Je vais vous répondre au fur et à mesure sinon je m'aperçois que je ne réponds qu'à la moitié. Mme Tinaud-Nouvian : un test devrait être fait cette saison. Cela se fera sans gros travaux parce qu'il n'est pas question de tout casser pour effectuer ce test. On va faire un test cet été de site propre, ou en partie de site propre.

M. Lafitte

On avance lentement mais on avance. C'est exactement ce que je viens de dire. Là on a parlé des plus vertueux : tout va bien. Pour les moins vertueux c'est là que le projet global des mobilités luziennes montre ses limites, voir ses incohérences à notre avis. L'offre de stationnement en souterrain des deux parkings – on diverge sur ça, on le sait mais on le répète ; excusez-nous pour la répétition – Foch et les Erables, entrainera nécessairement un conflit d'usage entre ceux-ci et le pôle multimodal de la gare. A l'horizon 2027 - si vous tenez les délais - deux équipements sortiront : les mégas parkings souterrains et le pôle d'échanges multimodal seront en place a priori. L'utilisation de l'un excluant de facto l'autre. Pour que notre ville connaisse enfin une circulation apaisée vous allez devoir passer d'un potentiel conflit d'usage à une cohabitation des usages. L'exercice va être difficile concernant nos équipements si différents dans leur nature même. Pourtant c'est à l'aune de la réussite - ou pas - de cette cohabitation des usages que l'on pourra juger de la pertinence des choix politiques faits en termes de mobilités sur vos deux mandatures. On souhaite que ça réussisse dans l'intérêt des luziens. Il faut que cette circulation soit apaisée. Ça ne va pas être facile vu les choix que vous avez fait. Espérons que vous allez y arriver.

M. Maillos

Un mot sur la forme : on a eu la présentation en octobre lors de la commission sur les mobilités. Il y avait deux ou trois diapositives sur le PEM. Là dans les annexes il y a 8 pages avec un schéma qui n'est pas très net. C'est un projet à 11 millions d'euros comme l'a dit Mme Tinaud-Nouvian. C'est un projet structurant pour la ville. On aurait aimé une présentation un peu plus fournie. D'accord c'est encore en projet mais ça fait 5 ans que vous travaillez dessus. Le contour il a été défini. On est comme une caisse d'enregistrement. C'est quand même dommage de ne pas avoir un peu plus de vue sur ce que vous faites et pouvoir participer d'une certaine manière. C'est vous qui avez la main : on ne remet pas cela en cause, mais si on peut essayer d'apporter quelque chose ce serait notre souhait.

M. le Maire

C'est vrai que cela fait un moment que ce PEM a été acté. Mais l'idée d'un PEM comme celui qui a été acté à Biarritz, il est uniquement en projet. Il se passera un certain temps avant que cela puisse se faire. Ce sera le 4^{ème} PEM à être lancé avec celui de Biarritz. Il y a eu Hendaye puis Bayonne. Il y aura Biarritz puis Saint-Jean-de-Luz. Au fur et à mesure que le COPIL va travailler on reviendra vers vous en commission pour vous présenter les avancements des différents travaux.

M. Maillos

Nous présenter les choses on est d'accord mais on aimerait quand même participer. L'aspect présentation on est déjà à fond.

M. le Maire

Les discussions seront ouvertes en commission.

M. Maillos

En commission ça ne s'opère pas ainsi. Le fonctionnement du groupe Herri Berri est peut-être différent du vôtre car nous on travaille de manière collégiale. Mais ce n'est pas au sein de vos commissions qu'on va apporter une position. En commission on récupère l'information et à un moment donné on aimerait pouvoir vous faire des propositions et ce moment donné on ne le trouve pas. Ça ne se fait pas lors de la commission d'après, ce n'est pas en conseil. On ne sait pas quand faire des propositions.

M. le Maire

On reviendra là-dessus à un autre moment. Pour répondre à Mme Tinaud-Nouvian : sur ces 11 millions d'euros une très grosse partie sera dédiée à la mise en accessibilité de la gare. On est une gare de classe 2 ce qui signifie que nous n'étions pas considérés comme une gare prioritaire. Le projet de PEM s'accélère car la direction SNCF des réseaux ferrés s'est rendue compte que cette gare ne peut pas rester avec un souterrain qui n'est pas mis en accessibilité. Ils veulent la mettre prioritairement en accès accessibilité. C'est pour cela que les travaux de PEM s'accélèrent et je le répète : une grosse partie des travaux sera dédiée à l'accessibilité de la gare et des quais. Parallèlement à cela il faudra reloger les taxis qui vont être exclus du parvis de la gare actuelle pour passer derrière. Il y aura aussi la redistribution de la gare routière. Aujourd'hui tous les bus arrivent sur la gare routière actuelle qui est une gare routière dangereuse, où les scolaires arrivent et il faudra faire arriver les scolaires sur un endroit plus sécurisé. Se lance aussi un nouveau projet qui est un serpent de mer comme le demi-échangeur : il s'agit du RER basque. Lors de l'inauguration du PEM de Bayonne, le président M. Rousset a dit vouloir vraiment avancer rapidement là-dessus. Le RER basque c'est la liaison de Bayonne au topo à Hendaye. Le président de la région veut avancer rapidement là-dessus d'où l'idée aussi d'avancer sur ce PEM en même temps.

M. Lafitte

Connaissant M. Rousset et ses positions je me méfie de sa vision sur la ligne nouvelle. Il peut très bien nous dire « on va avancer sur le TER, on va saturer les lignes et on fera une ligne nouvelle TGV ». On connaît la personne. On connaît ses idées. Donc avançons avec des clignotants.

M. le Maire

Avançons tout de même sur ce projet de RER basque.

M. Lafitte

Faisons attention tout de même.

M. le Maire

Pour la participation de la ville les chiffres ne sont pas encore arrêtés aujourd'hui. Il s'agira de 9% à répartir entre Saint-Jean et Ciboure puisque Ciboure aussi est partie prenante dans ce PEM. Je ne vous dis pas que ça sera 50/50 mais il y aura une répartition entre Saint-Jean-de-Luz et Ciboure.

M. De Lara

Evidemment le groupe le centre luzien va voter cette délibération. J'avais juste une question concernant un sujet qui n'est pas évoqué : c'est celui des zones à faible émission. 22 métropoles sont aujourd'hui concernées par le dispositif, 230 en Europe. L'objectif est de diminuer de 40 % les polluants issus de la circulation automobile. J'ai vu sur une carte que l'agglomération bayonnaise c'est-à-dire la CAPB et en clair Bayonne-Hendaye, serait concerné sur la période 2023-2025.

M. le Maire

Oui.

M. De Lara

C'est un sujet sur lequel vous avez commencé à travailler ?

M. le Maire

Non. On va commencer à y travailler.

M. De Lara

D'accord. Cela veut dire que demain les véhicules à Crit'Air 3, 4 et 5 seraient concernés. Ils auraient interdiction de circuler.

M. le Maire

Ce sont des interdictions partielles et ça sera à l'agglomération de définir les zones. Ça ne veut pas dire aujourd'hui que toute l'agglomération sera interdite aux véhicules 3, 4 et 5. C'est ce qui se fait dans les zones à faibles émissions.

M. Lafitte

C'est à l'horizon 2025 ?

M. le Maire

Oui.

M. De Lara

On est en 2023 donc on rentre dans cette période. Je pense que c'est une bonne mesure quand on sait l'engorgement que l'on vit l'été. La concentration d'automobiles sur cet axe de la côte jusqu'à Hendaye. Le fait de diminuer ces émissions de polluants va dans le bon sens et va dans le sens aussi du pôle d'échanges multimodal que vous proposez. J'étais surpris qu'on ne l'évoque pas à moment ou un autre. Ça rejoint la proposition qui était faite tout à l'heure de travailler sur ces sujets. Je crois qu'on

partage tous la même vision. Associez-nous le plus possible en amont pour qu'on ne soit pas que sur des délibérations. Mais évidemment on vous suit.

M. Lafitte

Ça passera par un accompagnement social pour que les gens puissent acheter des voitures non polluantes, ou faiblement, ou qui rentrent dans les clous ; et surtout ça passera par cette problématique de déplacements collectifs doux dont on parle ce soir. Si on prend de l'avance, si on bosse sur ça, et de nouveau parlant de l'intelligence collective : tous ensemble, on va rentrer dans cette perspective-là.

N°13 – ENFANCE/JEUNESSE

Tarifs classe de neige 2023 pour les élèves des établissements scolaires privés : fixation de la participation des familles

Madame Arribas-Olano, adjointe, expose :

Les élèves des classes de cours moyens des établissements scolaires privés participeront en 2023 à des classes de neige organisées par la commune et l'éducation nationale. Les effectifs prévisionnels sont les suivants :

ECOLES CONCERNEES	EFFECTIFS PREVUS	ORGANISME ACCUEIL
Ecole Sainte Famille d'Urquijo et Ikastola du 23 au 27 janvier	68 élèves et 7 adultes	VVF Villages Piau Engaly
Ecole Sainte Famille d'Urquijo du 6 au 10 mars	52 élèves et 6 adultes	
Ecole Sainte Famille d'Urquijo du 13 au 17 mars	53 élèves et 6 adultes	

Le coût global de l'organisation de ces classes de neige pour 2023 incluant les hébergements ainsi que les différentes prestations de service (transport, forfaits remontées, cours de ski...) a été évalué à 80 000 € (dont 40 000€ pour l'hébergement).

Comme chaque année, les familles participeront financièrement à ces séjours. Le dispositif de participation journalière des familles proposé est le suivant :

- 40 €/jour pour les familles de Saint-Jean-de-Luz (36€ en 2022) soit 200 € le séjour.
- 55 €/jour pour les familles non luziennes (46 € en 2022) soit 275 € le séjour.

Pour mémoire, le CCAS de Saint-Jean-de-Luz peut accompagner financièrement les familles en fonction de leur quotient familial.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la participation financière des familles telle qu'indiquée ci-dessus,
- D'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Petite enfance, jeunesse et éducation » du 19 octobre 2022,
- Approuve la participation financière des familles telle qu'indiquée ci-dessus,
- Autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

N°14 – ENFANCE/JEUNESSE

Relais Petite Enfance : approbation de la convention de financement du Département des Pyrénées Atlantiques

Monsieur Boivin, conseiller municipal délégué, expose :

Le Relais Petite Enfance (RPE) intercommunal « A Petits Pas » regroupe les communes de Saint-Jean-de-Luz, Ascain, Ciboure, Guéthary, Ahetze et Arbonne. Il est géré par une animatrice à temps plein pour les 6 communes et les 70 assistantes maternelles indépendantes du secteur concerné (dont 26 à Saint Jean de Luz).

Les missions principales du RPE sont :

- D'accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil et l'emploi d'un professionnel de l'accueil individuel,
- D'accompagner les professionnels de l'accueil individuel dans leurs pratiques professionnelles et pour leur employabilité.

Dans chaque commune sont organisés :

- Des permanences pour les familles et les assistantes maternelles volontaires,
- Des ateliers avec ou sans les enfants pour les assistantes maternelles volontaires.

Par délibération n°18 du 27 septembre 2019, la commune de Saint-Jean-de-Luz a été désigné gestionnaire du RPE intercommunal « A Petit Pas ». Par conséquent, la commune peut prétendre à certains financements.

A cet égard, le Département s'engage à participer au financement des RPE par une aide au fonctionnement proportionnelle au nombre d'assistants maternels présents sur le territoire du RPE concerné. Ainsi, il est accordé une subvention forfaitaire annuelle de 6 098 € par poste à temps plein pour 100 assistants maternels maximum.

Pour l'exercice 2022, le Département participe donc au financement du RPE intercommunal « A petits pas » à hauteur de 4 268.60 €, soit 6 098 € x 0,7ETP (car 70 assistants maternels).

En contrepartie, la commune s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs et à fournir un bilan d'activité au Département.

Ces engagements réciproques sont formalisés dans une convention de financement avec le Département (annexe). Elle est renouvelable tacitement jusqu'au 31 décembre 2024 (sous réserve de l'inscription des crédits au budget départemental).

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention de financement du Département au RPE intercommunal « A Petit Pas » (annexe),
- D'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer cette convention et tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Petite enfance, jeunesse et éducation » du 19 octobre 2022,
- Approuve la convention de financement du Département au RPE intercommunal « A Petit Pas » (annexe),
- Autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer cette convention et tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité (Mme Arribas-Olano ne prend pas part au vote)

N°15 – ENFANCE/JEUNESSE

Label « Terre de Jeux 2024 » : lancement de l'appel à projets « Activ' Terre de jeux »

Madame Fossecave, conseillère municipale déléguée, expose :

Par délibération n°25 du 2 juillet 2021, le conseil municipal a approuvé l'adhésion à la démarche labellisée « Terre de Jeux 2024 ». Le label « Terre de Jeux » a pour objectif de faire partager la dynamique des Jeux Olympiques sur tout le territoire et de promouvoir la pratique sportive pour tous.

Dans le cadre de la poursuite de cette démarche, la commune souhaite mettre en place un appel à projets dénommé « Activ' Terre de Jeux » (annexe) qui sera actif de 2022 à 2024. Il est destiné aux associations sportives luziennes afin de soutenir les initiatives innovantes entrant dans le champ du Label Terre de Jeux 2024.

Cet appel à projets est conçu comme un outil de développement. A cet égard, il a pour but de financer des actions concrètes et non pas des dépenses de fonctionnement récurrentes.

Les associations pourront exposer leur projet dans le dossier de candidature prévu à cet effet. Les subventions seront versées dans la limite des crédits disponibles annuellement, après analyse du contenu des projets qui auront été reçus.

Les axes majeurs recherchés dans les projets qui seront retenus sont les suivants :

- Leur effet levier sur la promotion des pratiques sportives,
- Leur capacité à toucher différents publics notamment ceux éloignés de la pratique sportive,
- Leur capacité à fonctionner durablement en autonomie,
- Leur caractère innovant et/ou fédérateur,
- La mise en place d'une démarche d'évaluation et d'ajustement.

Les crédits suffisants pour l'exercice 2022 ont été prévus au budget par délibération n°5 du 28 janvier 2022 (5 000€), sur le chapitre 65 (compte 33803/65748). Les crédits afférents à cet appel à projet seront votés annuellement dans le cadre du budget principal.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le lancement de l'appel à projets Activ' Terre de jeux (annexe) et les axes majeurs énoncés ci-dessus,
- D'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les actes nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette démarche.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Petite enfance, jeunesse et éducation » du 19 octobre 2022,
- Approuve le lancement de l'appel à projets Activ' Terre de jeux (annexe) et les axes majeurs énoncés ci-dessus,
- Autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les actes nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette démarche.

Adopté à l'unanimité

N°16 – DEVELOPPEMENT DURABLE

Permis de végétaliser : mise en place du dispositif

Monsieur Vaquero, conseiller municipal délégué, expose :

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la commune souhaite mettre en place sur son territoire le dispositif du « permis de végétaliser ». Cette démarche permet d'encourager le développement de la végétalisation du domaine public de la commune par ses habitants.

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a créé l'article L.2125-1-1 dans le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques pour encadrer ce dispositif.

Le permis de végétaliser est une autorisation d'occupation temporaire du domaine public qui peut être délivrée à toute personne morale de droit public, de droit privé ou personne privée. Elle est précaire

et révoqué à tout moment. Sans être une occupation du droit des sols d'urbanisme, un projet de végétalisation peut toutefois être soumis à l'obligation de dépôt d'une déclaration préalable.

S'agissant d'une démarche citoyenne, le titulaire du permis de végétaliser s'engage à mettre en place un dispositif de végétalisation sur l'espace public et à en assurer lui-même l'entretien.

Une charte (annexe) a été rédigée en vue de définir :

- Les modalités d'obtention d'un permis de végétaliser,
- Les conditions d'octroi du permis,
- Les obligations afférentes au destinataire du permis,
- La durée de l'autorisation.

Cette charte précise notamment que le site de végétalisation devra être à proximité du lieu de résidence du bénéficiaire (au pied de son immeuble ou dans sa rue) afin d'en faciliter l'entretien. La charte préconise aussi des matériaux et des végétaux ou essences adaptés au territoire.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la création du permis de végétaliser sur la commune de Saint-Jean-de-Luz,
- D'approuver la charte (annexe) définissant les conditions de mise en place du permis de végétaliser,
- D'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Urbanisme, habitat, stratégie urbaine et mobilités » du 10 octobre 2022,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Travaux, proximité, cadre de vie, développement durable et transition écologique » du 26 octobre 2022,
- Approuve la création du permis de végétaliser sur la commune de Saint-Jean-de-Luz,
- Approuve la charte (annexe) définissant les conditions de mise en place du permis de végétaliser,
- Autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Maillos

Bien entendu on soutient cette démarche et ce permis de végétaliser. On a une petite remarque : on se pose la question de : à quand un plan de végétalisation de la ville ? Là on met le curseur sur le citoyen qui végétalise la rue. C'est très bien mais il ne faut pas que la puissance publique s'en dédouane et il ne faut pas oublier que sur toute la zone de tissu urbain hyper centre et quartier Fargeot on manque cruellement d'espaces verts. On va avoir la forêt urbaine de Foch mais ça ne sera pas suffisant je pense.

Vous connaissez tous les rôles et les bienfaits des arbres pour la santé, la dépollution de l'air, la lutte contre les inondations. Il y a des millions d'usages. Donc on se pose la question et on vous demande à quand un vrai plan de végétalisation de la ville porté par la mairie ? Si on plante aujourd'hui on ne récoltera les fruits que dans 10-15 ans donc c'est maintenant qu'il faut agir. Si on veut le faire, le temps presse vraiment comme pour tous ces sujets-là. Alors est-ce que c'est prévu, pensé ?

M. le Maire

C'est prévu. Aujourd'hui on a travaillé sur le foncier agricole pour attribuer les différents fonciers qui nous restent. On va aussi travailler dessus avec tous les aménagements urbains qu'on a prévu de faire : trottoir, réaménagement de voirie.

M. Maillos

Vous avez prévu de revégétaliser ?

M. le Maire

On a prévu de travailler sur la revégétalisation.

M. Maillos

D'accord. On espère pouvoir participer.

N°17 – AMENAGEMENT ET URBANISME

ZAE de Jalday - Rue de l'Industrie : cession d'une emprise foncière à la SCI PERY YOANN ET MAIENA

Monsieur Vaquero, conseiller municipal délégué, expose :

La société SARL ADARRA représentée par M. PERY Yoann et installée dans la ZAE de Jalday, est spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication de meubles et activités connexes à l'ameublement.

En plein développement, elle souhaite réaliser une extension d'environ 400 m² de son bâtiment à usage d'atelier en vue de créer une cabine de vernis, d'agrandir son espace de stockage et de recruter de nouveaux employés.

Ce projet d'extension étant contraint par la configuration du terrain, la société SCI PERY YOANN ET MAIENA, représentée aussi par M. PERY Yoann, a sollicité la commune pour l'acquisition d'une emprise foncière de 159 m² à prélever sur une parcelle relevant du domaine privé de la commune, sise 40 avenue de Jalday et cadastrée BZ n°53. Cette parcelle sera par la suite exploitée par la société SARL ADARRA.

La cession de cette emprise foncière par la commune ne posera pas de difficultés techniques pour la gestion future du bassin de rétention des eaux pluviales existant sur la parcelle.

La cession sera réalisée au montant de 8 000 €, soit environ 50 €/m², selon l'estimation des Domaines en date du 20 septembre 2022.

L'emprise concernée est visible dans le plan de masse (annexe) et le plan de situation (annexe). Elle donnera lieu à document d'arpentage.

Les frais d'acte (honoraires notaires et géomètre) seront supportés par l'acquéreur.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la cession d'une emprise foncière de 159 m² cadastrée BZ n°53p à la SCI PERY YOANN ET MAIENA au montant de 8 000 €,
- D'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Urbanisme, habitat, stratégie urbaine et mobilités » du 10 octobre 2022,
- Approuve la cession d'une emprise foncière de 159 m² cadastrée BZ n°53p à la SCI PERY YOANN ET MAIENA au montant de 8 000 €,
- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

Compte-rendu des décisions du Maire par application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales (*de la décision n°119 du 9 septembre 2022 à la décision n°148 du 18 octobre 2022*).

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Maillos

Il y avait 40 000€ pour une clôture à Chantaco pour le stade. Vous refaites la clôture existante ou vous posez la clôture ?

M. Badiola

C'est pour remplacer la haie. Ça va aller du bout de terrain jusqu'au premier vestiaire, ce que l'on appelle la chapelle, de chaque côté du portail. On fait mettre une clôture pour protéger les enfants qui vont chercher des ballons à côté de la route.

M. le Maire

C'est pour qu'ils n'aient pas à traverser, que les ballons ne puissent pas passer.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les membres de l'assemblée et lève la séance à 20h45.